

ÉTUDES

Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?

Synthèse

UMR 1041 CESAER, AgroSup Dijon, INRAE, Université Bourgogne-Franche-Comté 26 bd Docteur-Petitjean, BP 87999, F-21079 Dijon cedex

Juin 2020







Auteurs et contributeurs

L'ensemble de l'étude a été coordonné par Mohamed Hilal (INRAE), Emmanuelle Le Bris (ANCT), Gilles Toutin (ANCT) et Max Barbier (ANCT).

Les traitements et la rédaction de ce volume ont été assurés par Mohamed Hilal (INRAE), Davy Moret (INRAE), Virginie Piguet (INRAE), avec la collaboration d'Hélène Bouscasse (INRAE), Jean Cavailhès (INRAE), Abdoul Diallo (AgroSup Dijon), Marion Drut (Agrosup Dijon), Julie Le Gallo (Agrosup Dijon), Sophie Legras (INRAE).

Les documents graphiques créés par les auteurs ont été repris pour cette synthèse par Mélodie Martin et Bertrand Miroux (ANCT).

Les membres du comité d'orientation de l'étude :

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) : Brigitte Baccaïni, Max Barbier, Annabelle Boutet, Marion Mauvoisin, Emmanuelle Le Bris, Sylvie Cabassot, Gilles Toutin.

Direction départementale des territoires (DDT) de l'Eure-et-Loir : Nadia Bourraud, Sylvain Reverchon, Clément Point.

Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme / Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine (Scalen) : Francis Hess.

Ministère de la culture : Vincent Lacaille, Isabelle Michard.

Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) : Charline Nennig, Céline Guichard.

Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) : Nicolas Laroche, Thomas Rougier, Raphaël Menelon.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) : David Levy.

Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) : Florence Mas, Frank Chaigneau.

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : Nicolas Nuyttens, Raphaèle Ratto.

Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) : Alain Deschamps, Christelle Breem.

Contenu

1	E	n syn	thèse	2	
2	Id	lentif	ication de quatre niveaux de centres d'équipements et de services	6	
	2.1	Le	s centres locaux d'équipements et de services	8	
	2.2	Le	s centres intermédiaires d'équipements et de services	9	
	2.3	Le	s centres structurants d'équipements et de services	10	
	2.4	Le	s centres majeurs d'équipements et de services	11	
	2.5 Qu		uelques caractéristiques générales		
	2.	.5.1	Lien entre niveaux de centralité et population, emplois, équipements	12	
	2.	.5.2	Les centres dans leur contexte géographique	15	
	2.	.5.3	Les centralités par département	19	
	2.	.5.4	Dynamiques de population et d'emploi des centres et de leur périphérie	20	
3	F	Fragilité des centres			
	3.	.1.1	La fragilité touche les territoires les plus ruraux	28	
	3.	.1.2	Analyse de la fragilité par niveau de centralité	32	
4	L	es cei	ntres dans le périmètre des EPCI	38	
	4.1	Dis	stribution des centres selon la nature juridique de l'EPCI	38	
	4.2	Quelle centralité dans les EPCI ?		39	
	4.3	Fra	agilité des centres selon les EPCI	41	
5	C	onclu	sion	45	
6	Précautions de lecture, méthodologie				
	6.1	Pro	écaution de lecture	48	
	6.2	Mé	thodologie	48	
	6.	.2.1	Choix de la commune comme maille spatiale de référence	48	
	6.	.2.2	La méthode de classification mixte	49	
	6.	.2.3	Délimitation des aires de desserte	50	
	6.	.2.4	Score de fragilité	50	
7	A	nnex	e : taux d'équipement selon les niveaux de centralité identifiés	52	

1 En synthèse

Ce travail a pour objet d'étudier la notion de centralité, en tenant compte des contextes territoriaux, et de dresser un état des lieux de leur rôle et de leur influence à différentes échelles du territoire, particulièrement dans le cadre des nouvelles intercommunalités. Sur le plan opérationnel, l'étude produit des éléments permettant : de donner un nouveau cadre d'analyse des centralités, partagé et pérenne ; de guider les actions de politique publique visant à renforcer les centralités selon le type de territoire (rural, métropolitain, périurbain, montagne, intercommunalité monocentrique ou polycentrique, etc.) et la dynamique (croissance, déprise, etc.) dans laquelle s'inscrit sa trajectoire interne et celle de son environnement géographique ; d'objectiver les discours sur la désertification de certains territoires et la disparition des services.

31% des communes de France métropolitaine exercent des fonctions de centres d'équipements et de services différenciées en 4 niveaux.

Partant de l'état de l'art des définitions et des travaux antérieurs, le comité d'orientation de l'étude a décidé qu'une centralité ne se déduit pas uniquement et nécessairement de la taille de la population ou du nombre d'emplois mais qu'il est préférable de considérer la concentration et le caractère structurant des commerces, services et équipements fréquentés par sa population et par les habitants des communes voisines qui ne possèdent pas d'équipements sur place. La comparaison de la dotation en commerces et services des communes françaises permet de distinguer celles possédant peu ou pas du tout d'équipements et celles qui sont très bien dotées avec des équipements nombreux et variés. Au vu du nombre et de la diversité de l'offre, 10 774 centres d'équipements et de services sont identifiés, hiérarchisés en quatre niveaux correspondant à autant de paniers d'équipements.

Les 7 010 centres locaux constituent le premier niveau. Ils se caractérisent par la présence simultanée d'une douzaine de services et équipements du quotidien, principalement des services aux particuliers (salon de coiffure, restaurant, artisans du bâtiment) complétés par une école élémentaire, une boulangerie et un infirmier.

Le deuxième niveau rassemble 2 880 centres intermédiaires qui offrent un panier plus diversifié, avec une vingtaine de commerces et services supplémentaires incluant médecin généraliste, pharmacie, chirurgien-dentiste, bureau de poste, banque, station-service, supermarché, école maternelle, collège, etc.

Le troisième niveau est composé de 743 centres structurants, caractérisés par une quarantaine de commerces et services venant compléter la palette des 29 équipements déjà rencontrés dans les centres intermédiaires. Outre le lycée, ce sont principalement des commerces, des services de santé et des services aux particuliers spécialisés, ainsi que quelques équipements de sports, loisirs et culture comme un cinéma, une piscine ou une salle de remise en forme.

Le quatrième niveau identifie 142 centres majeurs qui offrent la quasi-totalité des services de santé, des commerces de la grande distribution ou alimentaires spécialisés, plusieurs services aux particuliers supplémentaires, notamment des services de l'administration judiciaire, de l'administration fiscale, des établissements scolaires et universitaires et des équipements de sports, loisirs et culture comme un théâtre, un conservatoire, un musée, un plateau pour la pratique du roller skate ou du vélo bicross.

Des centres d'équipements et de services aux aires d'influence imbriquées

Les communes pas ou peu équipées pour être centre sont rattachées au centre de services et d'équipements le plus proche. Ainsi sont délimitées des aires de desserte monocentriques, centrées sur une commune rurale¹ ou une seule commune au sein d'une unité urbaine², et des aires de dessertes polycentriques associées aux unités urbaines dont plusieurs communes ont une fonction de centralité. Le maillage constitué des centres et de leurs aires de desserte est très diversifié.

La majorité des centres locaux (61,5 %) sont attractifs et possèdent une aire composée du centre et d'au moins une autre commune non-centre. De nombreux centres locaux sont des communes rurales ou des petites unités urbaines qui animent de vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Beaucoup de centres locaux sont situés dans des aires de desserte polycentriques centrées autour d'agglomérations multicommunales qui offrent simultanément plusieurs niveaux de centralités. Ainsi, on retrouve au sein de ces aires une concentration de pôles locaux et intermédiaires voire, parfois des centres structurants, en complément d'un centre majeur.

Cette même diversité se répète pour les centres intermédiaires, avec encore des communes rurales et des petites unités urbaines qui animent de grandes aires de desserte monocentriques dans des territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Les autres centres intermédiaires animent à plusieurs les aires de desserte polycentriques périurbaines et des grandes agglomérations.

Un centre structurant sur deux fait partie d'une unité urbaine contenant soit un seul centre structurant, soit plusieurs centres uniquement structurants. L'autre moitié appartient à une unité urbaine possédant un ou plusieurs centres majeurs.

Enfin, la très grande majorité des aires de desserte ne possède qu'un seul centre majeur. Au nombre de 118, elles regroupent 93 % des communes métropolitaines pour une population de 45 millions d'habitants. Les aires polycentriques, bien que moins nombreuses (24 centres

¹ Sont considérées comme rurales les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2 000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu. Insee : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1501

 $^{^2}$ On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Insee : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1501

majeurs présents en binôme, voire en polynôme comme dans l'agglomération parisienne), sont beaucoup plus peuplées. Elles rassemblent 20 millions d'habitants (30,4 %).

Des centres fragiles présents aussi bien dans des contextes ruraux qu'urbanisés

La fragilité des centres est identifiée grâce à cinq indicateurs décrivant les variations annuelles de population et d'emploi, les inégalités territoriales du niveau de vie (revenu disponible médian), la dépendance territoriale de la population (les habitants peu mobiles) et le surcoût de l'éloignement (distance supplémentaire à parcourir pour atteindre un centre de même niveau en cas de disparition du centre le plus proche). Une vingtaine de départements, situés à l'écart des grandes métropoles, comptent davantage de centres fragiles (tous niveaux confondus) que de centres « moyens » ou « dynamiques ». Cela concerne, par ordre décroissant, la Haute-Marne, la Creuse, le Cantal, l'Orne, la Lozère, l'Indre, la Meuse, la Nièvre, le Gers, les Vosges, l'Allier, l'Aveyron, l'Aisne, le Cher, l'Ariège, la Dordogne, la Corrèze, le Lot-et-Garonne et la Charente.

Indépendamment de la proportion de centres fragiles, certains départements en comptent un effectif important. Outre ceux cités précédemment, sont aussi concernés le Nord (65 centres fragiles), la Saône-et-Loire (63 centres fragiles), le Puy-de-Dôme (55 centres fragiles), le Pas-de-Calais (52 centres fragiles), la Somme et les Côtes-d'Armor (45 centres fragiles chacun). Ces départements sont caractérisés par une densité de centres plus importante que la moyenne et par une proportion de centres fragiles inférieure à 50 % voire à 30 % (Nord, Pas-de-Calais et Côtes-d'Armor). Par exemple, le département du Nord compte, de très loin, le plus de centres tous niveaux confondus (360). Il est donc aussi l'un de ceux qui compte beaucoup de centres fragiles (65). Mais rapporté au nombre total de ses centres, les centres fragiles ne représentent que 18,1 %. Les 25 départements dénombrant le moins de centres avec un score défavorable (moins de 15 %) sont situés en Île-de-France, en Alsace, dans la vallée du Rhône et dans les Alpes du Nord, ainsi que sur les façades méditerranéennes et atlantiques.

Tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) métropolitains sont animés par au moins un centre, et en majorité par un centre intermédiaire ou structurant.

Les EPCI des territoires ruraux sont surtout animés par des centres locaux et intermédiaires. Les groupements qui comptent le plus de centres locaux fragiles sont également ceux qui comptent le plus de centres intermédiaires fragiles. Ils se localisent dans les régions présentant de faibles densités de population et un faible maillage urbain. Ces territoires s'étendent sur tout le pourtour du Bassin parisien depuis la Picardie à la Basse-Normandie en passant par la Champagne, la Lorraine et la Bourgogne. Plus au sud, ces espaces couvrent largement l'Auvergne, le Limousin, Midi-Pyrénées, à l'exception de la région toulousaine, et les parties non littorales des régions Aquitaine et Poitou-Charentes. Les EPCI de ce type sont également très présents dans le sud des Alpes, l'arrière-pays provençal et la Haute-Corse, mais également en Bretagne intérieure.

Les EPCI avec une proportion importante de centres structurants et majeurs fragiles (part supérieure à 50 %) se concentrent globalement à l'intérieur des territoires décrits précédemment, à bonne distance des métropoles, des littoraux et des frontières de l'Est du pays. A l'inverse, les EPCI avec le moins de centres fragiles sont centrés autour d'une métropole ou à proximité des plus grands pôles urbains, le long de la vallée du Rhône et dans les Alpes du nord, en région parisienne, en Alsace, à la pointe des Hauts-de-France, dans la région toulousaine, et le long des façades de la Méditerranée et de l'Atlantique.

2 Identification de quatre niveaux de centres d'équipements et de services

L'identification des centralités³ s'appuie sur le tableau complet des commerces et services présents dans les communes métropolitaines. Chaque commune est caractérisée par 185 équipements présents dans la base permanente des équipements (INSEE, 2017). La comparaison de la dotation en commerces et services des communes françaises permet de distinguer celles possédant peu ou pas du tout d'équipements et celles qui sont très bien dotées avec des équipements nombreux et variés. Cette différence dans l'offre d'équipements autorise l'identification de 5 grands ensembles communaux qui correspondent pour le premier d'entre eux aux 24 067 communes non-centres et pour les suivants à 10 774 centres hiérarchisés en quatre niveaux sur le territoire.

Tableau 1 : Nombre de communes et d'habitants selon les niveaux de centres identifiés

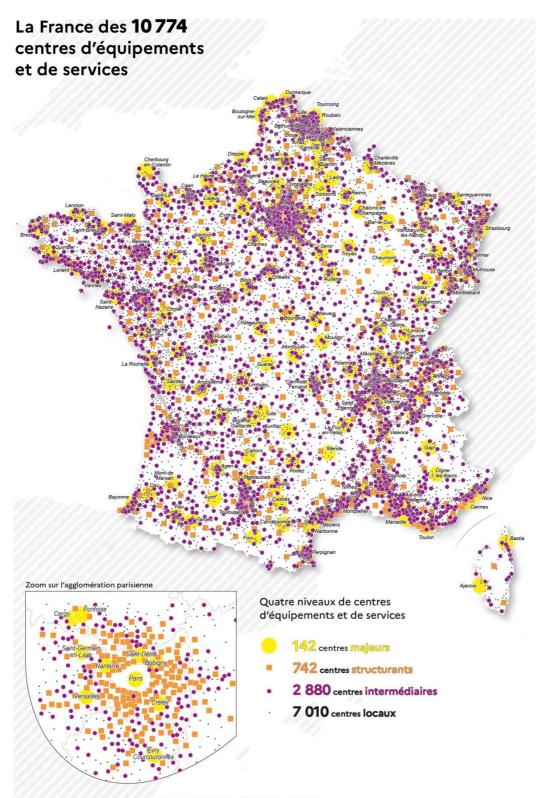
Centres	Nombre de communes		Nombre d'habitants	
	Effectifs	%	Effectifs	%
locaux (1)	7 010	20,1	11 512 374	17,9
intermédiaires (2)	2 880	8,3	14 919 105	23,1
structurants (3)	742	2,1	15 292 051	23,7
majeurs (4)	142	0,4	14 238 392	22,1
Ensemble des centres	10 774	30,9	55 961 922	86,8
Non-centres (0)	24 067	69,1	8 506 870	13,2
France métropolitaine	34 841	100,0	64 468 792	100,0

Source: INRAE CESAER d'après BPE 2017 (INSEE)

-

³ Cf la méthodologie en section 6.

Figure 1



Sources : Etude « Centralités : comment les identifier ? », INRAE-CESAER, ANCT 2020. Insee BPE 2017. Réalisation : ANCT pôle ADT Observatoire des territoires Cartographie • octobre 2020

2.1 Les centres locaux d'équipements et de services

Ce premier niveau concerne 7 010 centres (20 % des communes françaises) où résident 11,5 millions d'habitants (18 %). Les centres se caractérisent par la présence simultanée de services et équipements du quotidien ou de « proximité ». En additionnant la population environnante, les centres locaux sont, en termes d'équipements, le premier relais de 17 millions d'habitants.

Une douzaine de commerces et services, présents dans 75 à 100 % des centres locaux, constituent le cœur du panier d'équipements. Il s'agit principalement de services aux particuliers (salon de coiffure, restaurant, artisans du bâtiment) complétés par un établissement d'enseignement (école élémentaire), un commerce (boulangerie) et un professionnel de santé (infirmier). A ces équipements s'ajoutent parfois d'autres services présents dans 50 à 75 % des centres. C'est le cas, par exemple, du médecin généraliste (présent dans 73 % des centres), de la pharmacie (62 %) ou du masseur-kinésithérapeute (61 %) mais également du soin de beauté (59 %) ou de l'agence immobilière (56 %). Le bureau de poste et les autres commerces alimentaires (épicerie, boucherie-charcuterie) sont présents dans moins de 50 % des centres.

La majorité des centres locaux (61,5 %) sont attractifs et animent une aire qui contient le centre et au moins une autre commune non-centre. Ces centres ont en moyenne 1 369 habitants et sont généralement plus petits que les centres dont l'aire de desserte ne contient aucune autre commune. Ils animent très souvent des territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Les centres animant une aire de desserte monocentrique sont les plus nombreux (70 %). Peuplés en moyenne de 1 431 habitants, ils sont plus petits que ceux qui se situent dans une aire polycentrique.

Sur le territoire métropolitain, 22 552 communes (65 %), soit quelques 17 millions d'habitants (26 %), ont un centre local comme centralité la plus proche. Les aires qui rassemblent le plus de communes (49 %) et d'habitants (14 %) sont constituées d'un seul centre local entouré d'une ou plusieurs communes non-centres. La deuxième catégorie la plus fréquente correspond aux aires polycentriques dans lesquelles les centres locaux attirent 11 % des communes et 7 % de la population. Enfin, les centres locaux sans périphérie rassemblent 5 % des communes et 5 % de la population.

Les habitants, dont un centre local est le plus proche, sont situés à moins de 5 minutes en moyenne, avec cependant un maximum de 21 minutes⁴. Le temps de trajet, calculé pour les seules communes périphériques, est de 7 minutes en moyenne, avec un maximum de 26 minutes. Les temps de trajet sont très légèrement inférieurs (de l'ordre d'une minute) lorsque les centres locaux sont dans une aire polycentrique.

⁴ Les temps de trajets présentés dans cette étude sont des temps de trajets routiers de commune à commune aux heures creuses. Ils sont calculés avec le logiciel Odomatrix, Inrae 2020.

2.2 Les centres intermédiaires d'équipements et de services

Le deuxième niveau rassemble 2 880 centres (8 %) et 15 millions de personnes. Les centres intermédiaires offrent une palette d'équipements plus diversifiée que les centres locaux. Ils sont le relais le plus proche pour 31 millions d'habitants.

Outre les commerces et services précédents, dont le taux d'équipement est proche de 100 %, ils proposent 29 équipements supplémentaires offrant ainsi plus de professionnels de santé (médecin généraliste, pharmacie, masseur-kinésithérapeute, chirurgien-dentiste, podologue, hébergement pour personnes âgées, établissement d'accueil du jeune enfant, orthophoniste) mais également plus de services aux particuliers (bureau de poste, soins de beauté, banque, agence immobilière, auto-école, vétérinaire), plus de commerces (fleuriste, boucherie-charcuterie, station-service, supermarché, magasin d'optique), une école maternelle et un collège.

La majorité des centres intermédiaires (82,6 %) ont une aire de desserte qui contient le centre et au moins une autre commune non-centre. Ces centres ont en moyenne 4 512 habitants et sont généralement plus petits que les centres dont l'aire de desserte ne contient aucune autre commune. Ils animent très souvent des territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Les centres intermédiaires plus peuplés, et dont l'aire de desserte ne dépasse pas la frontière communale, sont soit des communes rurales touristiques (îles du Ponant, stations de ski, etc.) ou bien alors des communes intégrées à des unités urbaines plus grandes ou situées à proximité. Plus de la moitié des centres intermédiaires (56,3 %) animent une aire de desserte monocentrique. Peuplés en moyenne de 3 743 habitants, ces centres sont plus petits que les centres intermédiaires qui font partie d'une unité urbaine possédant plusieurs centralités.

Les centres intermédiaires desservent 27 902 communes, avec une population de près de 31 millions d'habitants. Ce sont donc ainsi 80 % des communes métropolitaines et 48 % de la population qui ont un centre intermédiaire comme centralité la plus proche. Les autres habitants (52 %) trouvent les équipements et services de cette catégorie dans des centres de niveau supérieur dont ils sont plus proches. Les aires de desserte des centres intermédiaires, constituées d'un ou plusieurs centres, sans communes périphériques rassemblent 0,3 % des communes et 1 % de la population. Les aires qui rassemblent le plus de communes (65 %) et d'habitants (27 %) sont constituées d'un seul centre intermédiaire entouré d'une ou plusieurs communes non-centres. La deuxième catégorie la plus fréquente correspond aux centres intermédiaires situées dans une aire polycentrique. Ces derniers attirent quelques 14 % des communes et 20 % de la population qui réside soit dans les centres intermédiaires eux-mêmes soit dans les communes périphériques.

Les habitants, dont un centre intermédiaire est le plus proche, sont situés à 7 minutes en moyenne. Cependant, dans certaines aires, les temps moyens peuvent être beaucoup plus élevés et nécessiter 40 minutes de trajet pour rejoindre le centre intermédiaire le plus proche. Le temps de trajet moyen, calculé pour les seules communes non-centres, est de 9 minutes en moyenne, avec un maximum de 42 minutes. Les temps de trajet moyens sont inférieurs pour les aires

polycentriques, notamment pour le temps de trajet moyen maximal hors centre qui passe de 42 à 32 minutes.

2.3 Les centres structurants d'équipements et de services

Le troisième niveau est composé de 743 centres (2 %) dans lesquelles résident 15 millions de personnes (24 %). Une quarantaine de commerces et services viennent compléter la palette des 29 équipements déjà rencontrés dans les centres intermédiaires. Les deux tiers de la population métropolitaine sont plus proches d'un centre structurant que d'un centre majeur.

L'apport correspond principalement à des équipements spécialisés dans : le commerce (droguerie quincaillerie, parfumerie, horlogerie bijouterie, magasins d'électroménager et matériel audio-vidéo, d'articles de sports et de loisirs, de meubles, d'équipements du foyer, de chaussures, de vêtements, etc.) ; les services liés à la santé et à la médecine de ville (spécialistes en ophtalmologie, en cardiologie, en radiologie, en dermatologie, en gynécologie, en radiodiagnostic et imagerie médicale, psychologue, sage-femme, diététicien, laboratoire d'analyses et de biologie médicale, services d'aide aux personnes âgées). A cette large palette s'ajoutent plusieurs services aux particuliers (agence de travail temporaire, contrôle technique automobile, pompes funèbres, blanchisserie teinturerie, etc.), le lycée et quelques équipements de sports, loisirs et culture (cinéma, piscine, salle de remise en forme, hôtel).

La majorité des centres structurants (83,3 %) sont attractifs et animent une aire qui contient le centre et au moins une autre commune non-centre. Ces centres ont en moyenne 16 733 habitants et sont généralement plus petits que les centres structurant sans périphérie. Un peu moins de la moitié des centres structurants (46,1 %) animent une aire monocentrique. Peuplés en moyenne de 11 939 habitants, ces centres structurants sont plus petits que les centres structurants qui appartiennent à une aire polycentrique.

Les aires de desserte des centres structurants rassemblent 27 921 communes, avec une population de 42,6 millions d'habitants. A l'échelle du territoire métropolitain, 80 % des communes et 66 % des habitants sont plus proches d'un centre structurant que d'un centre majeur. Les aires qui rassemblent le plus de communes (66 %) sont constituées d'un seul centre entouré d'une ou plusieurs communes non-centres. Les aires polycentriques qui regroupent moins de communes (14 %) ont approximativement un million d'habitants en plus que les aires monocentriques.

Les temps de trajet moyens, constatés dans les aires de dessertes des centres structurants, sont de l'ordre de 13 minutes en moyenne, avec cependant un temps de trajet moyen maximum de 60 minutes. Les valeurs calculées hors centres sont respectivement de 17 et 61 minutes. Les temps de trajet moyens sont supérieurs au sein des aires polycentriques, notamment pour la distance maximale qui passe de 53 à 60 minutes pour l'ensemble des communes des aires et de 54 à 61 pour les communes périphériques.

2.4 Les centres majeurs d'équipements et de services

Le quatrième niveau identifie 142 centres (0,4 %) où résident 14,2 millions d'habitants. Ils offrent le panier d'équipements le plus étoffé et la population métropolitaine parcourt en moyenne 35 minutes pour rejoindre le centre majeur le plus proche.

Outre les commerces et services précédents, les centres majeurs offrent la quasi-totalité des services de santé, des commerces de la grande distribution (hypermarché, grande surface de bricolage) ou alimentaires spécialisés (poissonnerie, produits surgelés), plusieurs services aux particuliers supplémentaires, notamment des services de l'administration judiciaire (tribunal de commerce, tribunal d'instance ou de grande instance, conseil départemental d'accès au droit, conseil de prud'hommes, etc.). Les centres majeurs se caractérisent également par des services et équipements généralement présents dans les plus grandes villes comme des services de police, de l'administration fiscale (direction départementale des finances publiques), des établissements scolaires et universitaires (lycée professionnel, centre de formation d'apprentis hors agriculture, institut universitaire, formation de santé, UFR), des équipements de sports, loisirs et culture (théâtre, conservatoire, musée, plateau de roller-skate ou de vélo bicross, etc.).

La totalité des centres majeurs (100 %) ont une aire de desserte qui contient le centre et au moins une autre commune non-centre. Ces centres ont en moyenne 100 270 habitants. Plus des quatre cinquièmes (83,1 %) animent une aire de desserte monocentrique. Ces centres sont plus petits que les centres qui animent les aires polycentriques, avec respectivement une population moyenne de 73 308 contre 232 834 habitants. La très grande majorité des aires de desserte ne possède qu'un seul centre majeur. Au nombre de 118, elles regroupent 93 % des communes métropolitaines pour une population de 44,9 millions d'habitants. Les aires polycentriques, bien que moins nombreuses (24 centres majeurs présents en binôme, voire en polynôme comme dans l'agglomération parisienne), sont beaucoup plus peuplées. Elles rassemblent 19,6 millions d'habitants (30,4 %) pour 2 513 communes (7,2 %). La population métropolitaine parcourt en moyenne 35 minutes pour rejoindre le centre majeur le plus proche, avec cependant pour les plus grandes aires un temps de trajet moyen pouvant atteindre 74 minutes. Les valeurs calculées pour les communes périphériques restent quasiment identiques.

2.5 Quelques caractéristiques générales

2.5.1 Lien entre niveaux de centralité et population, emplois, équipements

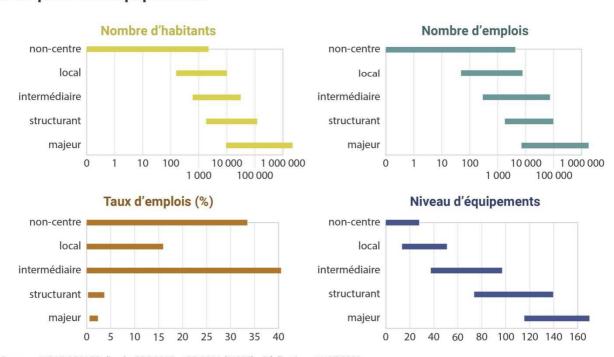
Il y a clairement un lien entre la population, les emplois, le nombre d'équipements et la fonction de centralité d'une commune. Cependant, la relation ne permet pas de prédire le niveau de centralité identifié selon la taille démographique d'une commune, le poids de ses emplois et le nombre de ses commerces et services.

Population

Comme le montre le graphique de la figure 2, les bornes minimales et maximales de population augmentent lorsque qu'on passe d'un niveau n à son niveau immédiatement supérieur n+1. Cependant, les intervalles [minimum-maximum] se chevauchent et donc des communes ayant le même nombre d'habitants peuvent se retrouver dans des niveaux différents. Par exemple, une commune de 10 000 habitants, en fonction de sa dotation en équipements, peut se retrouver aussi bien comme centre intermédiaire que centre structurant ou majeur. Ainsi, Foix (9 600 habitants) est le centre majeur le moins peuplé. Foix a un rayonnement et une influence sur son territoire et sur les communes environnantes plus important que Vigneux-sur-Seine (31 256 habitants, en banlieue parisienne), centre intermédiaire avec trois fois plus d'habitants.

Figure 2

Liens entre le niveau des centres et le nombre d'habitants,
d'emplois et d'équipements



Source : INRAE CESAER d'après BPE 2017 et RP 2016 (INSEE) • Réalisation : ANCT 2020

Emplois

On retrouve un chevauchement encore plus prononcé pour les intervalles [minimum-maximum] des emplois. Ainsi, 85 communes de plus de 1 000 habitants et de plus de 300 emplois sont des non-centres malgré une population et un nombre d'emplois plus importants que certaines centralités (1 403 centres locaux et trois centres intermédiaires ont moins de 1 000 habitants et moins de 300 emplois). Ces communes sont assez faiblement équipées (15,5 de niveau d'équipements en moyenne pour le groupe avec un maximum de 21 et un minimum de 10). Elles ne disposent pas sur leur territoire du panier d'équipements minimum ou d'une partie des équipements caractéristiques des centres locaux. C'est le même constat pour 250 communes de moins de 1 000 habitants qui comptent pourtant plus de 300 emplois (12,9 de niveau d'équipements en moyenne pour le groupe). Parmi ces 335 communes, 24 comptent même plus de 1 000 emplois sur leur territoire! Comment expliquer alors qu'elles ne soient pas centres? Par exemple, la commune rurale de Sandouville en Seine-Maritime (76), avec 797 habitants et 4 182 emplois, est une zone portuaire industrielle située à moins de 20 kilomètres du Havre.

Cette commune, faiblement équipée (niveau d'équipements égal à 14), est entourée de communes mieux équipées qui assurent une fonction de centralité. L'implantation d'une grande usine Renault (2 800 salariés) sur le territoire communal contribue à faire de Sandouville un centre d'emploi mais pas un centre d'équipements. Les salariés de l'usine Renault n'habitent pas ou très peu à Sandouville et ne profitent pas ou très peu du nombre réduit de commerces et services disponibles dans la commune.

Très souvent, les petites communes (moins de 2 000 habitants) qui comptent un nombre d'emplois important (plus de 300 emplois) sont caractérisées par la présence d'une ou plusieurs entreprises ou administrations pourvoyeuses d'emplois sur leur territoire et sont souvent situées en banlieue ou en périphérie d'une grande ville. Ces localisations de grands établissements dans des petites communes de banlieues ou de périphéries sont aussi très souvent le résultat d'arbitrages ou de stratégies de localisation de la part de grands groupes à la recherche de foncier disponible et moins cher. Ces communes sont généralement peu équipées car entourées de centres mieux équipés, mais elles sont pourvoyeuses d'emplois dans l'économie locale.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi apporte une indication sur le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs d'une commune. L'emploi étant généralement plus concentré que les habitants et les équipements, les taux d'emploi augmentent avec le niveau de centralité. Ainsi, on constate que les centres structurants et majeurs, qui correspondent à des villes de tailles importantes ou moyennes, comptent généralement plus d'emplois que d'actifs sur leur territoire communal. A l'inverse, les centres locaux et intermédiaires comptent généralement plus d'actifs que d'emplois sur leur territoire.

Cependant, certains très grands centres majeurs peuvent présenter des taux d'emploi inférieurs à 1. C'est le cas par exemple de Marseille (0,92), Nice (0,95), le Havre (0,95). Ces grandes villes font figures d'exceptions parmi les villes de taille comparable et comptent plus d'actifs que d'emplois sur leur territoire communal. A l'inverse, des centralités de niveaux inférieurs présentent parfois des taux d'emploi importants ou exceptionnels. Par exemple, Roissy-en-France, dans le Val-d'Oise (95), est un centre intermédiaire de 2 899 habitants avec un niveau d'équipements de 71 et un taux d'emploi exceptionnel de 39,55. La présence sur le territoire communal de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle génère près de 75 000 emplois. Saint-Paul-lès-Durance, autre exemple, est un centre local des Bouches-du-Rhône (13) qui compte 855 habitants et un niveau d'équipements de 31. La présence sur le territoire communal du centre d'études nucléaires de Cadarache, du réacteur de fusion tokamak ITER et du centre commercial Louis-Philibert génère 7 120 emplois pour 434 actifs soit un taux d'emploi de 16,42.

De nombreux pôles locaux présentent des taux d'emploi supérieurs à 1 (742 sur 7 010) et offrent ainsi, en plus d'être centre d'équipements et de services, un niveau d'emploi important.

Les centres locaux qui emploient de nombreux travailleurs saisonniers dans l'agriculture et la viticulture en font partie.

Niveau d'équipements

Le niveau d'équipements apporte une information sur la diversité des équipements présents dans chaque commune. Il témoigne de la présence ou de l'absence des 185 équipements de la BPE. Généralement, plus le niveau d'équipements est important et plus une commune a de chances d'être centre de commerces et de services et plus haut dans la hiérarchie des centralités. Cependant, on constate que certaines communes non-centres disposent d'un niveau d'équipements supérieur à certains centres locaux. C'est le cas de 37 non-centres qui ont un niveau d'équipements égal ou supérieur à 20 (compris entre 20 et 28) alors que 968 centres locaux ont un niveau d'équipements inférieur à 20 (compris entre 14 et 19). Le non-centre le mieux équipé est la commune de Saint-Benoît-la-Forêt en Indre-et-Loire (37) qui a 852 habitants, 816 emplois et un niveau d'équipements de 28. Comment expliquer cette situation ? Qu'est-ce qui distingue Saint-Benoît-la-Forêt, non-centre le mieux équipé, de Nogent-sur-Aube dans l'Aube (10), centre local avec un niveau d'équipements de 14, soit le plus faible des centres de son groupe ? Le détail des équipements permet de constater que Nogent-sur-Aube dispose de 12 commerces et services parmi ceux qui caractérisent les centres locaux (boulangerie, infirmier, salon de coiffure, terrain de grands jeux, réparation automobile et matériel agricole, restaurant, plâtrier peintre, plombier, couvreur, chauffagiste) voire des centres intermédiaires (médecin omnipraticien, pharmacie, masseur-kiné, terrain de tennis). Du côté de Saint-Benoît-la-Forêt, malgré une diversité d'équipements plus importante, seuls 5 commerces et services relèvent d'un niveau de centralité (médecin omnipraticien, masseur-kiné, terrain de grands jeux, terrain de tennis et plâtrier peintre). Ainsi, Nogent-sur-Aube possède les caractéristiques d'un centre local alors que Saint-Benoît-la-Forêt ne dispose que d'une offre assez partielle d'où son classement en commune non-centre. Par ailleurs, Saint-Benoît-la-Forêt possède quelques services ou équipements de santé très spécialisés au sein du centre de santé du Chinonais,

lesquels caractérisent en partie les centralités de niveaux supérieurs, mais cette offre est insuffisante pour permettre à la commune d'atteindre un des niveaux de centralité.

Cet exemple n'est pas isolé. Parmi les 24 067 non-centres, on constate que 2 490 communes ont un niveau d'équipements compris entre 14 et 28 (pour Saint-Benoît-la-Forêt), soit autant ou plus que le niveau d'équipements du centre local le moins bien équipé (Nogent-sur-Aube). Ces communes « équipées » sont non-centres car elles sont insuffisamment dotées en équipements « locaux ». Néanmoins, comme Saint-Benoît-la-Forêt, elles disposent de certains services et équipements spécialisés ou spécifiques. Par exemple, beaucoup de communes de banlieue ou de proche périphérie des grandes villes accueillent des établissements de santé ou des établissements scolaires ou des services administratifs, voire parfois des équipements touristiques spécifiques. Malgré les équipements présents, ces communes classées non-centres n'exercent pas de fonction de centralité pour la majorité des habitants. En outre, 20 163 communes non-centres ont un niveau d'équipements s'échelonnant de 1 à 13. Ce niveau d'équipements est, dans tous les cas, insuffisant, voire très insuffisant, pour leur permettre d'exercer une fonction de centralité, à la fois pour leur population et celle des communes alentour. Enfin, 1 414 communes non-centres, très peu peuplées, ne disposent d'aucun équipement sur leur territoire.

Il faut bien retenir ici que la diversité d'équipements (ou niveau d'équipements) n'explique pas seule le niveau de centralité. Les exemples précédents montrent que le niveau d'équipements n'est pas ce qui compte le plus. En revanche, la méthodologie mise en œuvre détecte, de façon endogène, différents paniers d'équipements, associant des commerces et services en certains lieux. C'est cette coprésence d'équipements qui fait centralité.

2.5.2 Les centres dans leur contexte géographique

Toutes les centres majeurs et structurants sont localisés dans les périmètres des unités urbaines. Les centres intermédiaires sont majoritairement situés dans les unités urbaines (83 %), alors que les centres locaux sont plutôt des communes rurales (65 %).

Par rapport au zonage en aires urbaines de l'INSEE⁵, quasiment tous les centres majeurs appartiennent à un grand pôle urbain : onze à celui de Paris et 128 aux autres grands pôles métropolitains. Meaux (77284) est le seul centre majeur qui n'est pas classé en grand pôle puisqu'il appartient à la couronne périurbaine de Paris. Foix (09122) et Mende (48095) sont les deux seuls pôles moyens qui disposent d'un centre majeur.

-

⁵ Depuis octobre 2011, le zonage en aires urbaines de 2010 permet d'obtenir une vision des aires d'influence des villes (au sens des unités urbaines) sur le territoire. Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées hors influence des pôles. Dans les espaces des grandes aires urbaines et des autres aires, on distingue les pôles et les couronnes de ceux-ci. Insee : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1435

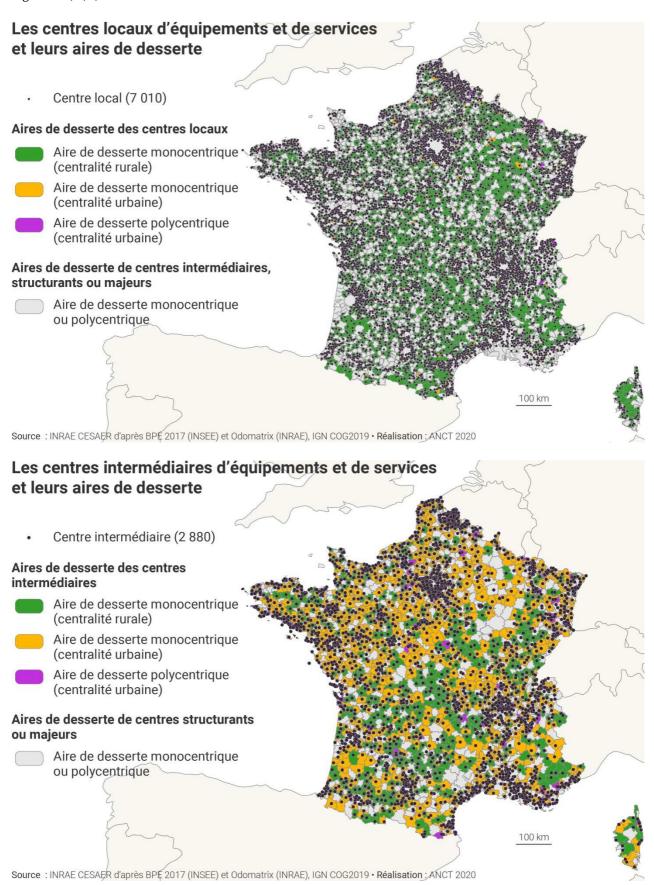
Les centres structurants appartiennent majoritairement à des pôles. Le pôle urbain de Paris en possède 171 et les autres grands pôles 316. On identifie également 108 centres appartenant à un pôle moyen et 90 à un petit pôle. Hors des pôles urbains, seuls les couronnes des grands pôles et le multipolarisé des grandes aires urbaines possèdent quelques 56 centres structurants. La seule commune faisant exception est Montaigu-Vendée (85146) qui appartient à la catégorie « autre commune multipolarisée ».

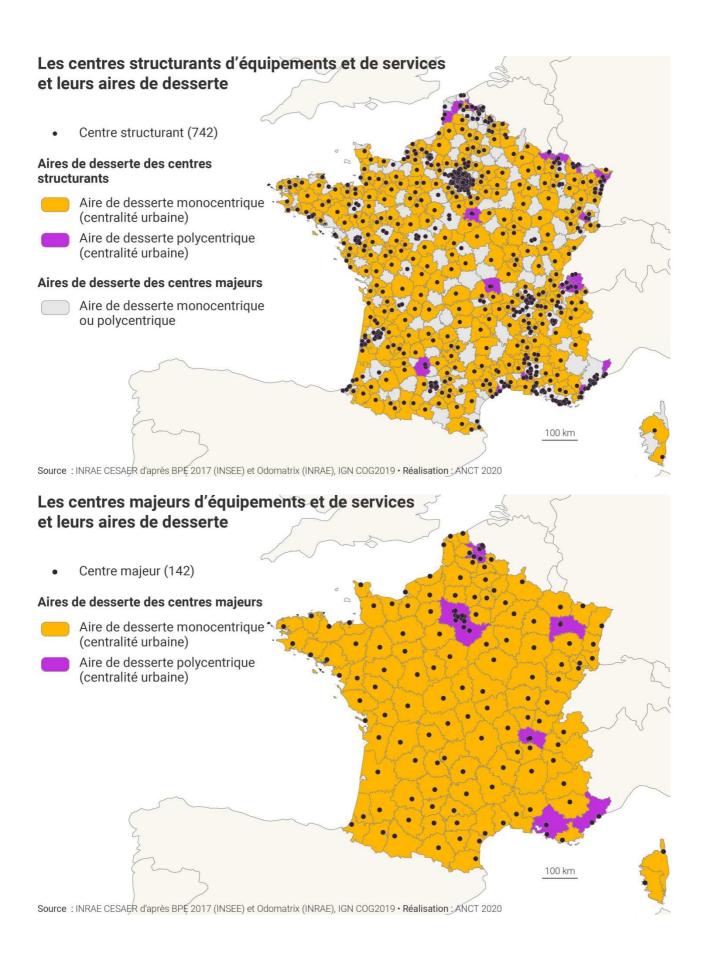
Les centres intermédiaires sont très présents dans les aires urbaines : 67,8 % des centres sont localisés dans les grandes aires urbaines (35,6 % dans les pôles et 32,2 % dans le périurbain) et 13,5 % dans une moyenne ou petite aire (exclusivement localisés dans les pôles). Alors qu'aucun centre majeur ou structurant ne se localise hors des aires urbaines, 19 % des centres intermédiaires sont localisés hors d'une aire urbaine, soit dans les autres communes multipolarisées (4,7 %), soit dans les communes isolées hors des influences urbaines (14 %).

Comme pour les centres intermédiaires, les deux-tiers des centres locaux sont positionnés dans les grandes aires urbaines (66,3 %), avec une prépondérance dans le périurbain (50,5 %). Le reste des centres locaux se positionne majoritairement hors des aires urbaines, avec une répartition à parts égales entre les communes isolées hors influence urbaine (13,9 %) et les autres communes multipolarisées (14 %) qui correspondent à un « rural » sous influence urbaine lointaine.

En somme, la majorité des centres locaux et intermédiaires sont situés dans les grandes aires urbaines. Les centres structurants appartiennent aux petits, moyens et grands pôles, alors que les centres majeurs sont des grands pôles. Conformes à cette répartition, les évolutions de population et d'emploi sont très positives pour les centres locaux et diminuent progressivement pour devenir négatives pour les centres majeurs. Le dynamisme des centres locaux et intermédiaires s'explique par leur localisation dans le périurbain des grandes aires urbaines. En effet, celui-ci bénéficie d'une attraction résidentielle depuis très longtemps et un accroissement plus récent des emplois. La situation des centres structurants et majeurs est plus contrastée. Elle recouvre des réalités très différentes avec, d'un côté, des centres faisant partie d'agglomérations métropolitaines dynamiques et, de l'autre, des villes petites et moyennes aux évolutions plus défavorables.

Figures 3a, b, c, d





2.5.3 Les centralités par département

La présence des centralités est très variable d'un département à l'autre :

- Le département de l'Ardèche (07) est le seul à ne pas disposer de centre majeur. Privas, chef-lieu de département, avec 8 300 habitants, est identifié comme centre structurant.
- Les deux départements du Nord (59) et du Pas-de-Calais (62) sont les plus pourvus en centres majeurs, avec respectivement sept centres dans le premier département (Lille, Tourcoing, Roubaix, Dunkerque, Valenciennes, Douai et Cambrai) et cinq dans le second (Calais, Boulogne-sur-Mer, Arras, Lens, Béthune).
- La Seine-Maritime (76) et l'Aine (02) comptent chacun trois centres majeurs, soit respectivement Le Havre, Rouen, Dieppe et Saint-Quentin, Soissons, Laon.
- Plus généralement, 57 % des départements ne comptent qu'un centre majeur et 36 % en comptent deux.
- Les départements les moins pourvus en centralités, tous niveaux confondus, sont le Territoire de Belfort, 30 centralités, le Val-de-Marne (94), qui en a 35, et la Corse-du-Sud (2A), 38 centralités.
- Les départements franciliens ne se distinguent pas dans ce classement départemental. En revanche, si on comptabilise la présence des centralités en regroupant Paris (75), les départements de la petite couronne (92, 93, 94) et le Val-d'Oise (95), on identifie sept centres majeurs (Paris, Saint-Denis, Nanterre, Créteil, Cergy, Bobigny et Pontoise) et cent-trente-six centres structurants. Les autres départements franciliens (77, 78 et 91) possèdent cinq centres majeurs (Versailles, Évry-Courcouronnes, Meaux, Saint-Germain-en-Laye et Melun) et soixante-treize centres structurants.

2.5.4 Dynamiques de population et d'emploi des centres et de leur périphérie

Évolution de la population entre 2006 et 2016

Deux tiers des centres locaux et leurs périphéries ont une population qui augmente.

C'est le cas pour 76 % des aires animées par une ou plusieurs communes urbaines de petite taille. A l'inverse, 15 % des aires animées par une commune rurale et 9 % des aires animées par une ou plusieurs petites communes urbaines enregistrent une baisse de leur population dans les centres et en périphérie. Les aires les plus touchées par un déclin démographique des centres locaux et de leurs périphéries sont situées dans les territoires ruraux loin des grandes agglomérations. C'est le cas de plus de la moitié des aires dans la Nièvre, l'Indre, la Haute-Marne et la Creuse. A ces départements, s'ajoutent l'Allier, le Cher et l'Orne, dont le nombre d'aires en déclin, qui représente 30 à 36 % des effectifs, est supérieur au nombre d'aires qui connaissent une augmentation de population.

A l'inverse, dans de nombreux départements, les trois-quarts des aires enregistrent une hausse démographique de leurs centres locaux et de leurs périphéries. Cela concerne les départements de la façade ouest (Loire-Atlantique, Ille-et-Vilaine, Vendée, Gironde, Landes, Charente-Maritime, Maine-et-Loire, Morbihan, Indre-et-Loire), le midi méditerranéen (Var, Hérault, Gard, Aude, Alpes-Maritimes, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud), mais également les départements rhônalpins (Ain, Isère, Haute-Savoie, Rhône, Drôme). A cette liste s'ajoute le Doubs et le Territoire de Belfort, tous deux frontaliers avec la Suisse.

La population augmente dans 60 % des aires de desserte des centres intermédiaires.

C'est le cas pour 63 % des aires animées par une ou plusieurs communes urbaines contre 54 % pour les aires animées par une commune rurale. A l'inverse, 21 % des aires animées par une commune rurale et 12 % des aires animées par une ou plusieurs communes urbaines enregistrent une baisse de leur population dans les centres et en périphérie. Les aires les plus touchées par un déclin démographique des centres intermédiaires et de leurs périphéries sont situées dans les territoires ruraux loin des grandes agglomérations. C'est le cas de plus des troisquarts des aires dans la Haute-Marne, le Cantal et la Nièvre, et de plus de la moitié des aires dans les départements de la Creuse, de l'Allier, de l'Orne, de la Haute-Vienne, du Cher, des Vosges et de la Meuse. A l'inverse, dans de nombreux départements, les trois-quarts ou plus des aires enregistrent une hausse démographique de leurs centres intermédiaires et de leurs périphéries. Cela concerne les départements de la façade ouest (Loire-Atlantique, Gironde, Ille-et-Vilaine, Landes, Maine-et-Loire, Vendée), du midi méditerranéen (Var, Alpes-Maritimes, Hérault, Vaucluse, Gard, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud), du midi toulousain (Haute-Garonne et Tarnet-Garonne), les départements rhônalpins (Haute-Savoie, Ain, Isère, Rhône, Drôme) mais aussi les départements franciliens (Val-d'Oise, Seine-et-Marne, Essonne), un département du centre (Loiret) et un de l'est (Bas-Rhin).

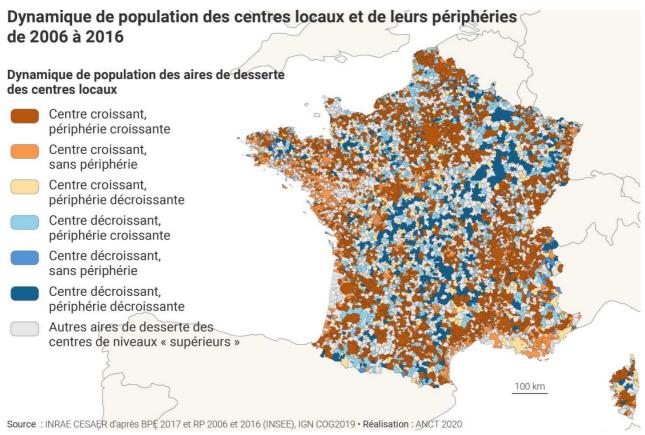
La population augmente dans 45 % des aires de desserte des centres structurants.

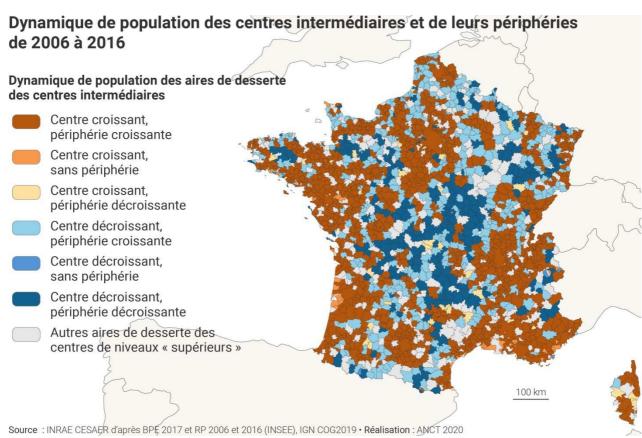
C'est le cas pour 70 % des aires animées par plusieurs centres contre 43 % seulement pour les aires animées par un seul centre. A l'inverse, 13 % des aires animées par un seul centre structurant et 5 % des aires animées par plusieurs centres enregistrent une baisse de leur population dans les centres et en périphérie. Comme pour les aires animées par des centres de niveaux inférieurs, les aires de desserte des centres structurants qui connaissent un déclin démographique se situent principalement dans le centre et l'est de la France, et dans une moindre mesure dans le centre de la Bretagne, une partie de la Normandie, et une partie des Hauts-de-France. Les aires de desserte enregistrant une hausse démographique de leurs centres structurants et de leurs périphéries se situent principalement sur toute la façade atlantique, dans le centre et l'est de la région Occitanie, dans la région PACA ainsi qu'en Corse, et dans la majeure partie de l'ex-région Rhône-Alpes.

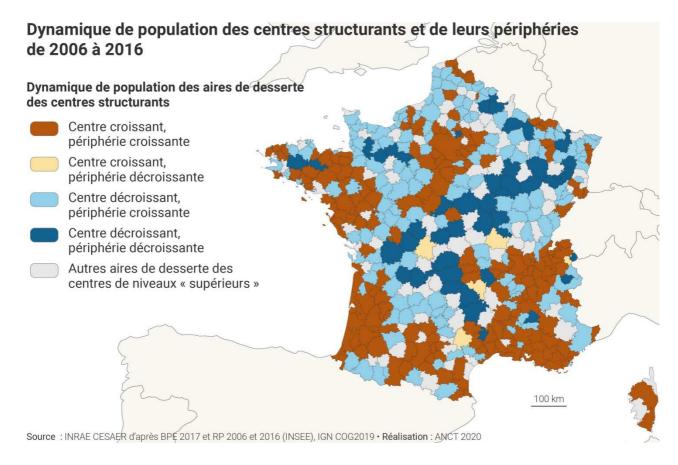
La population augmente dans 37 % des aires de desserte des centres majeurs.

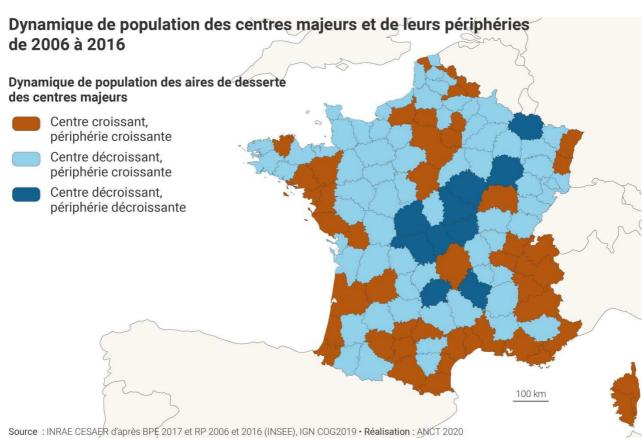
La différence est toutefois importante entre les aires animées par plusieurs centres (71 % des aires voient leur population augmenter) et celles animées par un seul centre (35 % des aires voient leur population augmenter). A l'inverse, 8 % des aires enregistrent une baisse de la population des centres et de leurs périphéries. Il s'agit exclusivement d'aires monocentriques. La situation la plus fréquente pour les aires des centres majeurs est une diminution de la population des centres et une augmentation de la population des périphéries (55% des aires sont dans cette situation). Les aires de desserte marquées par un déclin démographique se situent dans le centre et l'est de la France. Il s'agit des aires des villes de Metz, Chaumont, Auxerre, Nevers, Moulins, Montluçon, Guéret, Châteauroux, Aurillac et du Puy-en-Velay. Les aires enregistrant une hausse démographique de leurs centres majeurs et de leurs périphéries se situent principalement le long de la façade atlantique, en région Occitanie, en région PACA et en Corse, à l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans la région parisienne, dans une partie des Hauts-de-France, et de façon plus parsemée sur le reste du territoire français autour de certaines grandes agglomérations comme Dijon, Clermont-Ferrand, Strasbourg ou Colmar.

Figures 4a, b, c, d









Évolution des emplois entre 2006 et 2016

40 % des aires de desserte locales voient leur nombre d'emplois augmenter.

On constate cette augmentation aussi bien dans les centres que dans leurs périphéries. C'est le cas pour 52 % des aires animées par une ou plusieurs communes urbaines de petite taille. A l'inverse, 29 % des aires animées par une commune rurale et 24 % des aires animées par une ou plusieurs petites communes urbaines enregistrent une baisse du nombre d'emplois dans les centres et en périphérie. Les aires les plus touchées par un déclin de l'emploi des centres locaux et de leurs périphéries sont situées dans les territoires ruraux loin des grandes agglomérations. C'est le cas de plus de la moitié des aires dans l'Indre, la Haute-Marne, le Cher, l'Orne, l'Aube et la Haute-Saône. A ces départements, s'ajoutent ceux du Cantal, du Finistère, de la Meuse, du Lot-et Garonne, de la Saône-et-Loire, de la Mayenne, de l'Oise, des Deux Sèvres, de la Nièvre, de l'Yonne, de l'Allier, de la Somme, de la Haute-Vienne et de l'Aisne, dont le nombre d'aires en déclin, représente 40 à 50 % des effectifs, et est supérieur au nombre d'aires qui connaissent une augmentation de l'emploi. A l'inverse, dans plusieurs départements, les deux tiers ou plus des aires enregistrent une hausse de l'emploi de leurs centres locaux et de leurs périphéries. Cela concerne quatre départements du midi méditerranéen (Var, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud et Hérault), un de la façade ouest (Loire-Atlantique), un du midi toulousain (Haute-Garonne) mais également deux départements rhônalpins (Isère et Haute-Savoie).

Le nombre d'emplois augmente dans 36 % des aires animées par un centre intermédiaire.

C'est le cas pour 39 % des aires animées par une ou plusieurs communes urbaines contre 26 % seulement des aires animées par une commune rurale. A l'inverse, 32 % des aires animées par une commune rurale et 26 % des aires animées par une ou plusieurs communes urbaines enregistrent une baisse du nombre d'emplois dans les centres et en périphérie. Les aires les plus touchées par un déclin de l'emploi sont situées dans les territoires ruraux loin des grandes agglomérations. C'est le cas de plus des deux-tiers des aires dans la Creuse, les Vosges, la Meuse, la Haute-Marne, l'Orne, la Nièvre et le Cantal, et de plus de la moitié des aires dans les départements du Cher, de l'Indre, de l'Aisne, de l'Allier, de la Mayenne, de la Haute-Vienne, du Lot-et-Garonne, de l'Yonne, de l'Aveyron, de la Corrèze, du Val-d'Oise et de l'Indre-et-Loire. A l'inverse, dans plusieurs départements, les deux tiers ou plus des aires enregistrent une hausse de l'emploi de leurs centres intermédiaires et de leurs périphéries. Cela concerne quatre départements du midi méditerranéen (Corse-du-Sud, Var, Hérault et Bouches-du-Rhône), et trois de la façade ouest (Gironde, Loire-Atlantique et Ille-et-Vilaine).

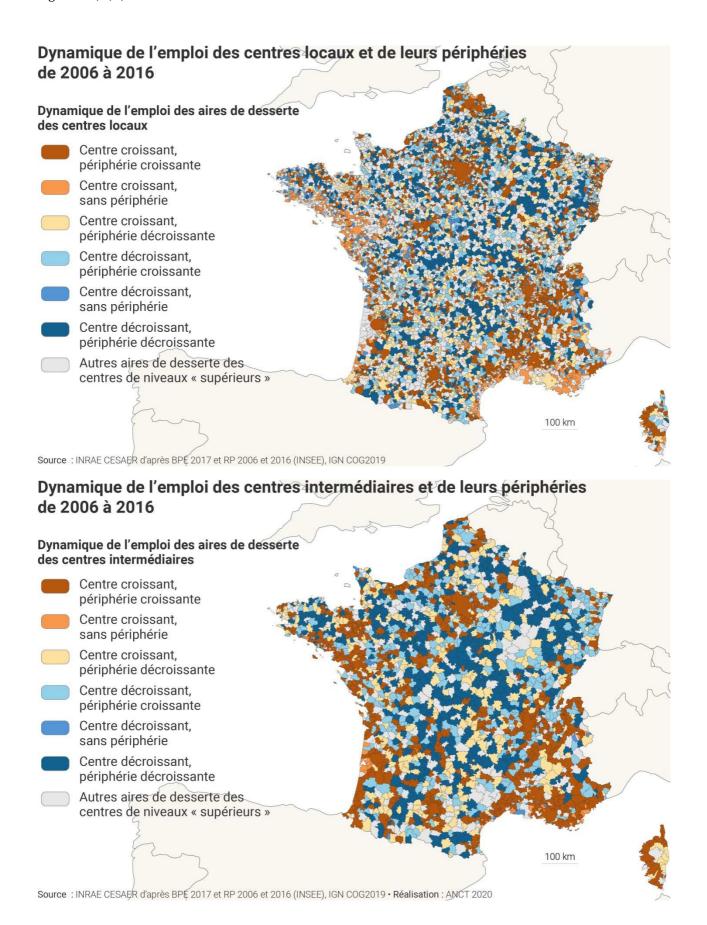
On constate que 28 % des aires de desserte des centres structurants connaissent une augmentation de l'emploi. A l'inverse, 34 % des aires enregistrent une baisse de l'emploi dans les centres et en périphérie. 12 % des aires voient l'emploi augmenter dans les centres alors qu'il diminue en périphérie, et 24 % des aires voient l'emploi augmenter en périphérie alors qu'il diminue dans les centres. Comme pour les aires animées par des centres de niveaux inférieurs, les aires de desserte des centres structurants qui connaissent une diminution de leurs emplois se

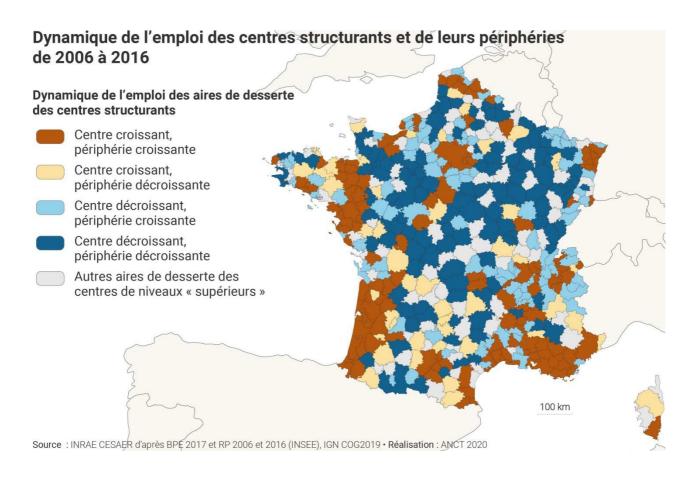
situent majoritairement dans les régions Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est (hors Alsace), Centre, Normandie ainsi que dans une partie des Hauts-de-France et de l'ex-région Auvergne. A l'inverse, les aires de desserte qui enregistrent une hausse du nombre d'emplois de leurs centres structurants et de leurs périphéries se situent principalement sur toute la façade atlantique, dans la région toulousaine et dans l'est de la région Occitanie, dans la région PACA, dans l'ex-région Rhône-Alpes, dans l'ex-région Alsace, et de façon plus parsemée sur le territoire français autour ou à proximité des grandes agglomérations.

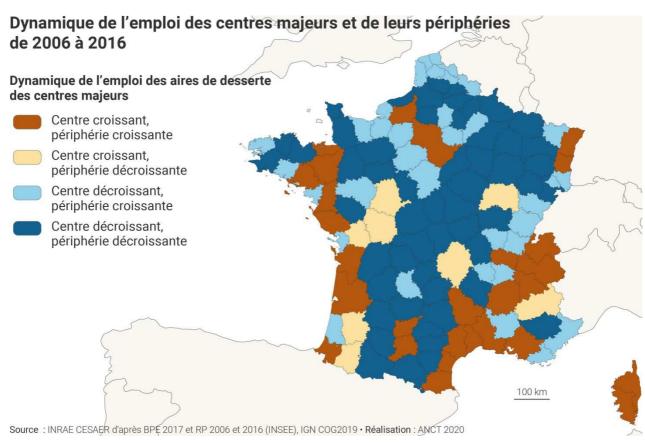
Le nombre des emplois augmente dans 22 % des aires animées par un centre majeur.

La différence est toutefois importante entre les aires animées par plusieurs centres (43 % des aires voient leurs emplois augmenter) et celles animées par un seul centre (21 % des aires voient leurs emplois augmenter). A l'inverse, 43 % des aires enregistrent une baisse dans les centres et les périphéries. Il s'agit quasi exclusivement d'aires monocentriques puisqu'une seule aire polycentrique est dans cette situation (aire de Douai-Lens). Enfin, 28 % des aires connaissent une baisse de l'emploi dans les centres majeurs et une augmentation de l'emploi dans les périphéries, et 6 % des aires constatent une situation inverse. Les aires connaissant une diminution de leurs emplois se situent majoritairement le long d'une large diagonale sud-ouest / nord-est, autrement dit autour de la « diagonale du vide ». Quelques aires des régions Bretagne, Pays-de-la-Loire, Normandie et Hauts-de-France sont également concernées par une baisse de l'emploi dans les centres et dans les périphéries. A l'inverse, les aires de desserte qui enregistrent une hausse de l'emploi dans les centres majeurs et dans les périphéries se situent principalement le long de la façade atlantique, dans l'aire toulousaine et dans l'est de la région Occitanie, dans l'aire d'Aix-Marseille en région PACA, dans les aires de Bastia et Ajaccio en Corse, à l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans la région parisienne, et en ex-Alsace dans les aires de Strasbourg et Colmar.

Figures 5a, b, c, d







3 Fragilité des centres

3.1.1 La fragilité touche les territoires les plus ruraux

Les 2 672 centres ayant les scores les plus défavorables enregistrent une baisse moyenne de la population et des emplois entre 2006 et 2016 (avec respectivement -0,33 % par an contre 0,96 % pour l'ensemble des centres et -0,98 % contre 0,39 %). Le revenu disponible par unité de consommation médian est inférieur de 2 458 € par rapport à la moyenne des centres. Les centres, avec les scores les plus « défavorables », sont également en situation de dépendance « territoriale » avec un temps de report moyen au centre de niveau équivalent le plus proche de 14 minutes contre 10 en moyenne pour l'ensemble des centres. Ils ont également une part de population « dépendante » plus importante (74 % contre 63 %).

Dans le zonage en aires urbaines, les catégories « communes isolées hors influence des pôles » et les « petits et moyens pôles » sont marquées par une forte présence de centres ayant un score défavorable. Plus de sept centres sur dix situés dans la catégorie « communes isolées » sont fragiles. Ce sont principalement des centres locaux ou intermédiaires qui représentent plus du tiers de l'ensemble des centres en situation défavorable. La moitié des centres classés dans les catégories « petits et moyens pôles » présentent un score défavorable. Il s'agit généralement de centres locaux, intermédiaires ou structurants, qui ne bénéficient pas des dynamiques métropolitaines des grands pôles et qui cumulent plus de difficultés.

Les grands pôles urbains, dont celui de Paris, ainsi que leurs couronnes et leurs communes multipolarisées, sont caractérisés par une faible proportion de centres fragiles (0 % pour le pôle de Paris et 2,7 % pour sa couronne, 12,2 % pour les autres grands pôles et 8,8 % pour leurs couronnes). Cette proportion est plus élevée pour les communes multipolarisées de ces grandes aires urbaines (19,8 %). Toutefois, du fait d'une concentration importante de centres (tous niveaux confondus), ces 5 catégories comptabilisent près d'un tiers de l'ensemble des centres fragiles recensés en France, signe qu'une partie d'entre eux constatent des difficultés qui ne sont pas propres à la majorité des centres de ces groupes, caractérisés par des dynamiques économiques et démographiques soutenues ainsi que par des temps de report faibles et des mobilités importantes.

Une vingtaine de départements, ruraux ou très ruraux, situés à l'écart des grandes métropoles, comptent davantage de centres fragiles (tous niveaux confondus) que de centres « moyens » ou « dynamiques ». Cela concerne, par ordre décroissant, la Haute-Marne, la Creuse, le Cantal, l'Orne, la Lozère, l'Indre, la Meuse, la Nièvre, le Gers, les Vosges, l'Allier, l'Aveyron, l'Aisne, le Cher, l'Ariège, la Dordogne, la Corrèze, le Lot-et-Garonne et la Charente.

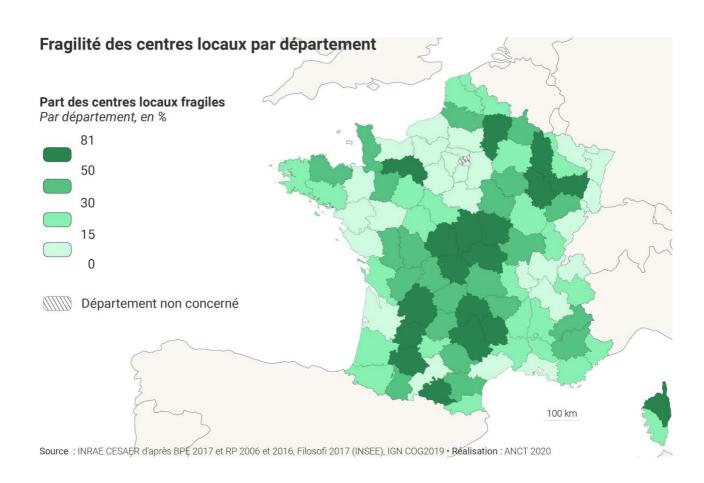
Indépendamment de la proportion de centres fragiles, certains départements en comptent un effectif important. Outre ceux cités précédemment, sont aussi concernés le Nord (65 centres

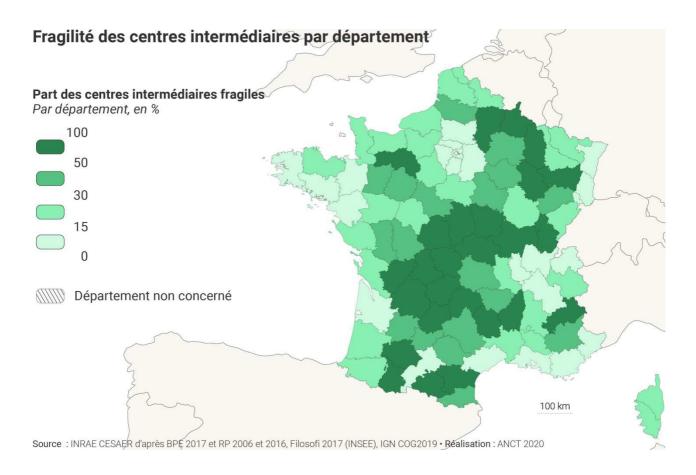
⁶ Voir la méthode en section 6.2.4

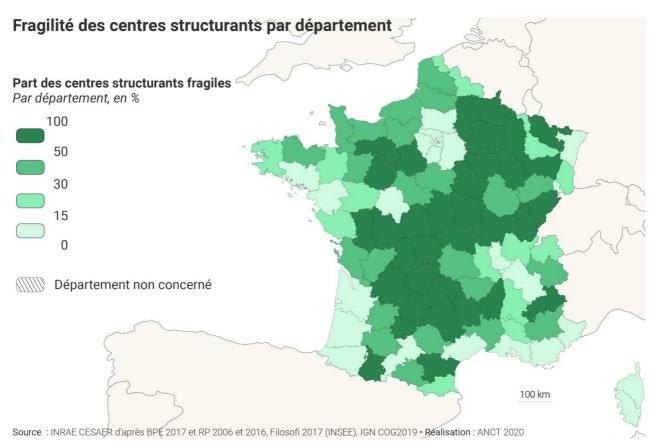
fragiles), la Saône-et-Loire (63 centres fragiles), le Puy-de-Dôme (55 centres fragiles), le Pas-deCalais (52 centres fragiles), la Somme et les Côtes-d'Armor (45 centres fragiles). Ces départements sont caractérisés par une densité de centres plus importante que la moyenne et par une proportion de centres fragiles inférieure à 50 % voire à 30 % (Nord, Pas-de-Calais et Côtes-d'Armor). Par exemple, le département du Nord compte, de très loin, le plus de centres tous niveaux confondus (360). Il est donc aussi l'un de ceux qui compte beaucoup de centres fragiles (65). Mais rapporté au nombre total de ses centres, les centres fragiles ne représentent que 18,1 %.

Les 25 départements qui dénombrent le moins de centres avec un score défavorable (moins de 15 %) sont situés en Île-de-France, en Alsace, dans la vallée du Rhône et dans les Alpes du Nord, ainsi que sur les façades de la Méditerranée et de l'Atlantique.

Figure 6a, b, c, d







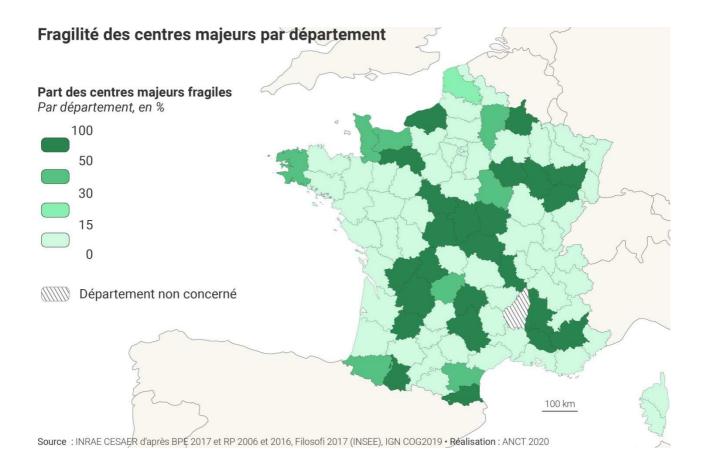
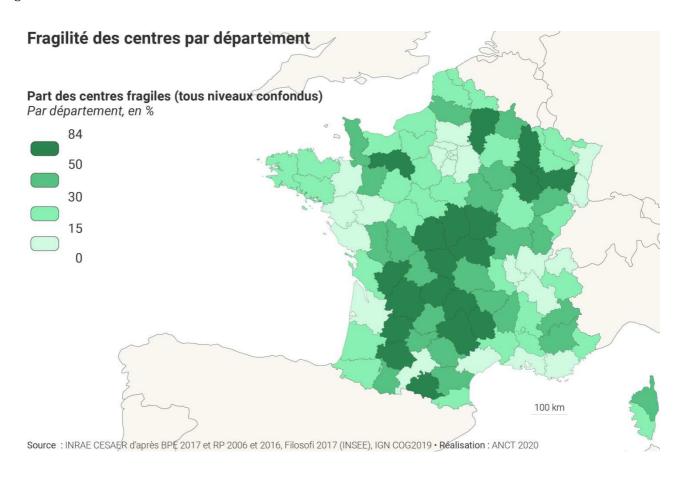


Figure 7



3.1.2 Analyse de la fragilité par niveau de centralité

Fragilités des centres locaux

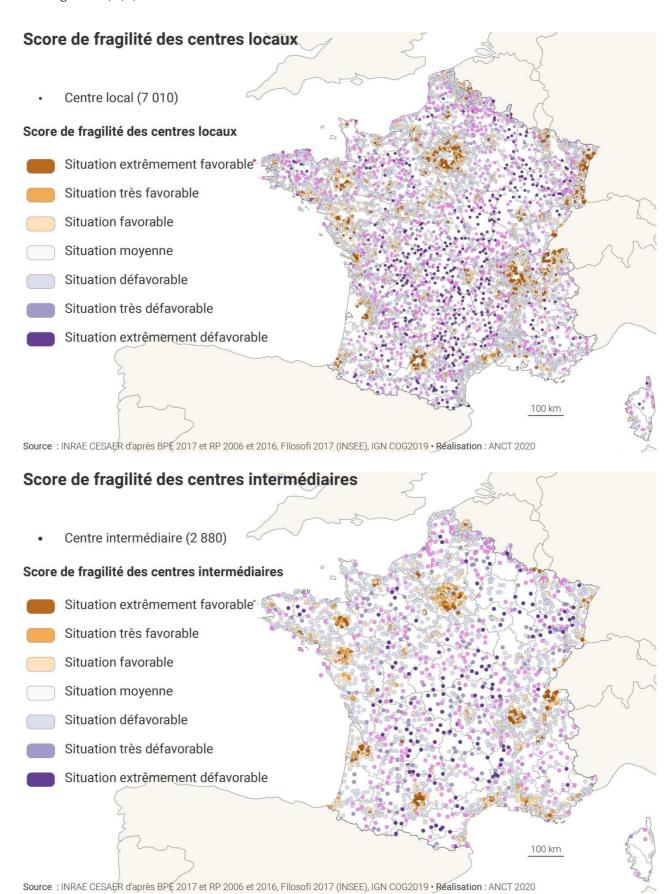
Le quart des centres locaux ayant les scores les plus « défavorables » enregistre une baisse de la population (-0,24 %) et surtout des emplois (-1,07 %) entre 2006 et 2016. Le revenu fiscal médian par unité de consommation est inférieur de 2 468 € par rapport à celui de l'ensemble des centres locaux. Enfin, le temps moyen de report au centre de niveau équivalent le plus proche est 1,3 fois plus important pour les centres fragiles par rapport à l'ensemble des centres locaux (10 minutes contre 8 minutes). La part de la population « dépendante » est également 1,2 fois plus importante pour les centres fragiles (70,9 % contre 60,4 % pour les autres centres locaux).

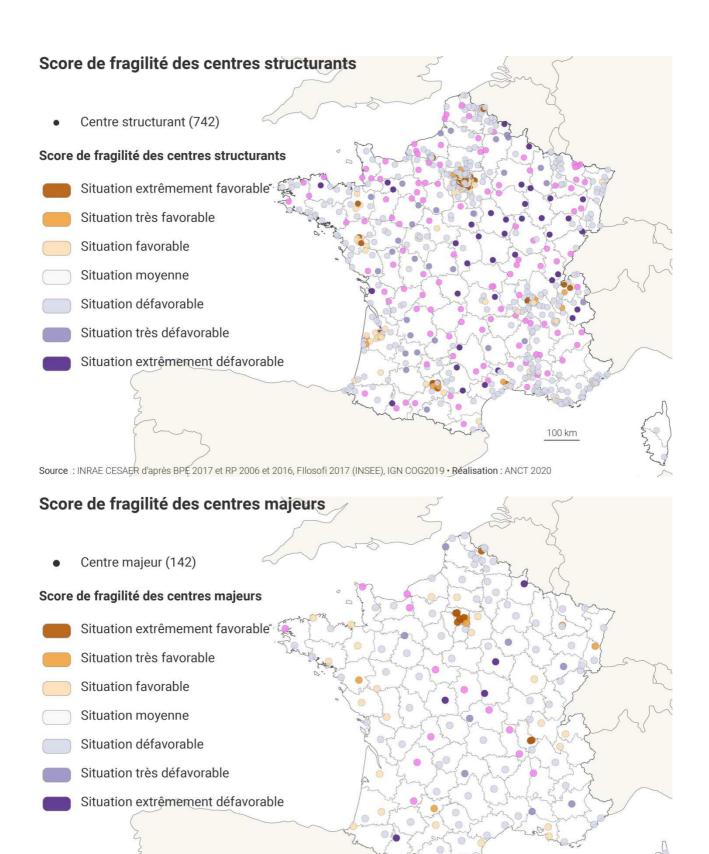
Les centres locaux les plus fragiles, ceux dont le score de fragilité est supérieur au 95_e centile et qui sont figurés en bleu sur la carte « situation extrêmement défavorable », sont majoritairement situés dans les territoires les moins denses en centralités, qui sont aussi les territoires les plus ruraux. Sur les 1 725 centres locaux en situation défavorable, 83 % sont des communes rurales qui animent seules leurs aires de desserte. Les centres fragiles se localisent dans les quarts nord-est et sud-ouest de la France, dans le Massif central et ses bordures, les Alpes du Sud, la Bretagne intérieure, mais également dans les marges du Bassin parisien. A l'inverse, les centres locaux les plus dynamiques, ceux dont le score de fragilité est inférieur ou égal au 5_e centile, sont situés pour la plupart en banlieue ou en proche périphérie des grands pôles urbains.

Un centre local sur trois, parmi ceux ayant le statut de commune rurale, est dans une situation de fragilité. A l'inverse, les centres locaux faisant partie d'une unité urbaine s'en sortent mieux : 14 % des centres animant une aire monocentrique sont fragiles et 10 % des centres polycentriques. On observe la même chose pour les centres locaux faisant partie d'une unité urbaine avec un ou d'autres centres de niveaux supérieurs : 14 % d'entre eux sont fragiles dans les aires animées par un ou plusieurs centres intermédiaires, 17 % dans les aires animées par un ou plusieurs centres structurants et seulement 7 % pour ceux situés dans les aires animées par un ou plusieurs centres majeurs.

Le constat est donc toujours le même : un centre local, rural et isolé, est plus vulnérable que des centres locaux urbains, associés entre eux ou avec des centres de niveaux supérieurs. La présence de nombreux centres, qui plus est autour d'un grand pôle urbain, est plus fréquemment associée à un dynamisme démographique et économique. A l'inverse, une part importante des centres locaux situés en dehors des grandes aires urbaines est en situation de fragilité. C'est le cas de sept centres locaux sur 10 dans la catégorie « commune isolée hors influence des pôles », quatre centres sur dix parmi les « autres communes multipolarisées » et trois centres sur dix dans les petites et moyennes aires urbaines.

Figures 8a, b, c, d





Source: INRAE CESAER d'après BPE 2017 et RP 2006 et 2016, Fllosofi 2017 (INSEE), IGN COG2019 · Réalisation: ANCT 2020

100 km

Fragilité des centres intermédiaires

Entre 2006 et 2016, population et emplois ont fortement diminué pour le quart des centres intermédiaires dont le score est le plus défavorable. Le revenu fiscal médian par unité de consommation est inférieur de 2 488 € au revenu constaté dans l'ensemble des centres intermédiaires. Enfin, le temps moyen de report au centre de niveau équivalent le plus proche est de 16 minutes pour les centres fragiles contre 12 minutes pour l'ensemble des centres intermédiaires. La part de la population « dépendante » est estimée à 76,7 % dans les aires de dessertes animées par un centre intermédiaire fragile contre une moyenne de 62,4 % pour l'ensemble des aires intermédiaires.

Les centres intermédiaires les plus fragiles, ceux dont le score de fragilité est supérieur au 95e centile et figurés en bleu sur la carte « situation extrêmement défavorable », sont majoritairement situés, comme les centres locaux fragiles, dans les territoires « ruraux » éloignés des métropoles et du littoral. A l'inverse, les centres intermédiaires les plus dynamiques, dont le score de fragilité est inférieur ou égal au 5e centile, sont situés dans les agglomérations et dans le périurbain des grands pôles urbains.

Un peu plus de la moitié des centres intermédiaires sont des communes rurales ou urbaines qui animent seules leurs aires de desserte (56,3 %). Ces centres sont plus vulnérables que les autres car la moitié des centres intermédiaires ruraux est en situation de fragilité. C'est également le cas d'un centre « urbain » sur trois parmi ceux qui animent seul leur aire de desserte. A l'inverse, les centres intermédiaires « urbains » et situés dans une aire polycentrique sont proportionnellement moins fragiles (15 % de centres fragiles). On observe la même chose pour les centres intermédiaires des unités urbaines composées d'un ou plusieurs centres de niveaux supérieurs : 19 % d'entre eux sont fragiles dans les aires animées par un ou plusieurs centres intermédiaires et seulement 5 % pour ceux situés dans les aires animées par un ou plusieurs centres majeurs. Ainsi, comme pour les centres locaux, les centres intermédiaires isolés, qu'ils soient ruraux ou urbains, sont nettement plus vulnérables que les centres intermédiaires polycentriques, associés entre eux ou avec des centres de niveaux supérieurs.

Les centres intermédiaires les plus fragiles sont situés hors des grandes aires urbaines. En effet, 69 % des centres intermédiaires de la catégorie « commune isolée hors influence des pôles » et 31 % de ceux de la catégorie « autre commune multipolarisée » sont dans une situation « défavorable ». Par ailleurs, les centres intermédiaires des moyens et petits pôles sont également plus vulnérables puisqu'on dénombre parmi eux, respectivement, 43 % et 61 % de centres fragiles.

Fragilités des centres structurants

Entre 2006 et 2016, population et emplois ont fortement diminué pour le quart des centres structurants dont le score est le plus défavorable. Le revenu fiscal médian par unité de consommation est inférieur de 2 535 € au revenu constaté dans l'ensemble des centres structurants. Enfin, le temps moyen de report au centre de niveau équivalent le plus proche est

de 32 minutes pour les centres fragiles contre 21 minutes pour l'ensemble des centres structurants. La part de la population « dépendante » est estimée à 84,6 % dans les aires de dessertes animées par un centre structurant fragile contre une moyenne de 71,7 % pour l'ensemble des aires « structurantes ».

Les centres structurants les plus fragiles, ceux dont le score est supérieur au 95e centile et sont figurés en bleu sur la carte « situation extrêmement défavorable », sont majoritairement situés, dans les territoires «ruraux» éloignés des métropoles. Ils sont très présents en Bourgogne-Franche-Comté (Tonnerre, Gray, Avallon, Châtillon-sur-Seine, Luxeuil-les-Bains, Autun, Decize, Audincourt, Saint-Claude, Cosne-Cours-sur-Loire, Joigny) et dans le Grand-Est Saint-Dizier, Saint-Dié-des-Vosges, (Bar-sur-Aube, Vitry-le-François, Langres, Sedan, Neufchâteau, Epernay, Commercy) mais également dans le Massif central et ses piedmonts (Decazeville, Aubusson, Le Vigan, Saint-Amand-Montrond, Bédarieux, Carmaux, Mazamet, Vierzon, Thiers). Ailleurs, une dizaine de centres structurants obtiennent un score très défavorable : Maubeuge, Flers, Oyonnax, Gien, Guingan, Lourdes, Moûtiers, Rochefort, Saint-Jeande-Maurienne, Guise, Châteaudun, Condom, La Châtre, Montargis, Villeneuve-sur-Lot et Eu. A l'inverse, les centres structurants marqués par un score très favorable, inférieur ou égal au 5e centile, sont situés à proximité de Paris, Lille, Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon, Genève.

Un peu moins de la moitié des centres structurants (342 sur 742) sont des communes urbaines qui animent seules leur aire de desserte (46,1 %). Ces centres sont plus vulnérables que les autres car la moitié d'entre eux (171) est en situation de fragilité. Ils constituent la très grande majorité (90 %) des centres structurants fragiles (qui sont au nombre de 190). Les 10 % restant correspondent à des centres structurants appartenant une aire polycentrique.

Lorsqu'ils sont petits et moyens pôles, ces centres structurants sont relativement vulnérables puisqu'un peu plus de 60 % d'entre eux ont un score défavorable. C'est également le cas de 20 % des centres structurants qui sont classés comme grands pôles urbains (Saint-Dizier, Maubeuge, Flers, Saint-Dié-des-Vosges, Oyonnax, Sedan, Guingan, Rochefort, Vierzon, Montargis, Villeneuve-sur-Lot, Epernay et Eu) auxquels s'ajoute Audincourt (unité urbaine de Montbéliard).

Fragilité des centres majeurs

Considérés globalement, les 142 centres majeurs enregistrent une baisse de la population et des emplois entre 2006 et 2016. Cette baisse est plus marquée pour le quart des centres dont le score est le plus défavorable. Le revenu fiscal médian par unité de consommation est inférieur de 744 € au revenu constaté dans l'ensemble des centres majeurs. Enfin, le temps moyen de report au centre de niveau équivalent le plus proche est de 59 minutes pour les centres fragiles contre 49 minutes pour l'ensemble des centres structurants. La part de la population « dépendante » est estimée à 93,8 % dans les aires de dessertes animées par un centre majeur fragile contre une moyenne de 89,7 % pour l'ensemble des aires « majeures ».

Les neuf centres majeurs les plus fragiles, ceux dont le score est supérieur au 95_e centile et sont figurés en bleu sur la carte « situation extrêmement défavorable », sont Charleville-

Mézières, Tarbes, Nevers, Auxerre, Châteauroux, Montluçon, Aurillac, Alençon et Boulogne-sur-Mer. A l'inverse, les centres majeurs marqués par un score très favorable, inférieur ou égal au 5_e centile, sont dans l'agglomération parisienne (Paris, Nanterre, Pontoise, Cergy, Saint-Denis et Versailles) et l'agglomération lyonnaise (Lyon, Villeurbanne).

4 Les centres dans le périmètre des EPCI

4.1 Distribution des centres selon la nature juridique de l'EPCI

Il y a quatre formes juridiques prises par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine et métropole.

La communauté de commune a été créée par la loi du 6 février 1992. Le législateur impose qu'elle exerce des compétences dans chacun des deux groupes de compétences obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique) et dans au moins l'un des cinq groupes de compétences optionnelles. Les communautés de communes possèdent 6 249 centralités tous niveaux confondus. Cet effectif correspond à 24 % des communes qui les composent. Mais elles se caractérisent par une présence très faible des centres majeurs et structurants, avec seulement 4 % des centralités présentes dans leurs périmètres. Mende est le seul centre majeur. Les centralités présentes dans une communauté de communes sont très majoritairement des centres locaux (71 %) ou intermédiaires (24 %).

La communauté d'agglomération, créée par la loi du 12 juillet 1999, est un EPCI qui doit former, lors de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants. Ce seuil n'est toutefois pas exigé lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du département ou la commune la plus importante du département. Elle exerce des compétences obligatoires dans quatre domaines (aménagement de l'espace, développement économique, équilibre social de l'habitat, politique de la ville) et des compétences optionnelles qu'elle est libre de déterminer. Parmi les 3 374 centralités présentes dans le périmètre des communautés d'agglomération (46 % des communes), on comptabilise quelques 10 % de centres majeurs et structurants, soit respectivement 99 (3 %) et 244 (7 %) centralités. Les autres centres locaux et intermédiaires représentent respectivement 63 % et 27 % des effectifs.

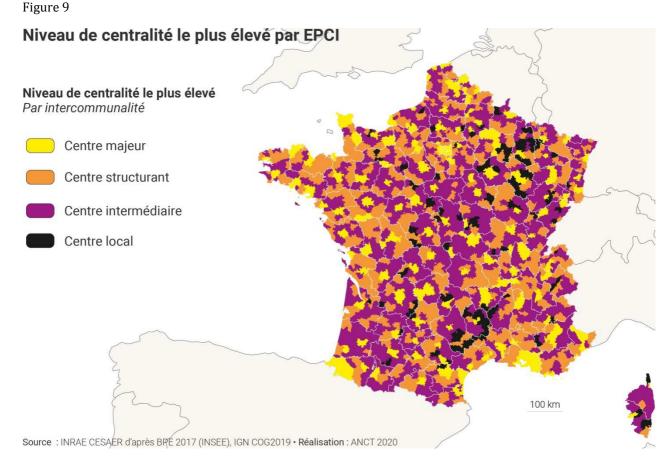
La communauté urbaine est un EPCI qui forme, à la date de sa création, un ensemble de plus de 250 000 habitants. Elle exerce des compétences renforcées dans différents domaines : aménagement de l'espace, développement économique, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, protection et mise en valeur de l'environnement, politique du cadre de vie, gestion des services d'intérêt collectif. Les premières communautés urbaines (Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg) ont été créées par la loi du 31 décembre 1966. La répartition des 314 centralités (53 % des communes) au sein du périmètre des communautés urbaines est analogue à la distribution observée pour les communautés d'agglomération. Les centres majeurs et structurants rassemblent 9 % des effectifs et les centres locaux et intermédiaires, respectivement, 58 et 33 % des 314 centralités présentes dans cette forme d'EPCI.

La métropole, créée par la loi du 16 décembre 2010 et renforcée par la loi MAPTAM de 2014, constitue l'EPCI le plus intégré. Comme la communauté urbaine, elle exerce des compétences renforcées dans plusieurs domaines. De plus, elle peut exercer des compétences relevant du département ou de la région. Avec 834 centralités, soient 87 % des communes, les métropoles ont une offre diversifiée de centralités. On recense 31 centres majeurs, 213 centres structurants,

344 centres intermédiaires et 246 centres locaux. Ainsi, $29\,\%$ des centralités relèvent des niveaux supérieurs et $71\,\%$ des autres niveaux, avec une prépondérance des centres intermédiaires, ce qui ne s'observe pas dans les autres formes juridiques.

4.2 Quelle centralité dans les EPCI?

F. 0



La carte du niveau de centralité le plus élevé, indépendamment du nombre de centres, permet de constater, tout d'abord, que les EPCI métropolitains sont tous animés par au moins un centre. Ensuite, les intercommunalités animées par un centre intermédiaire ou structurant sont très majoritaires, respectivement 53 et 30 %. Enfin, les EPCI des territoires ruraux sont animés par des centres locaux et intermédiaires. Dans le détail, les situations sont assez contrastées.

On recense 82 communautés de communes animées par un ou plusieurs centres locaux, figurées en noir sur la carte. Parmi elles, 11 ont uniquement un centre local et 17 en comptent deux. Les 54 restantes sont animées par 3 à 7 centres locaux. Ces EPCI sont localisés dans les territoires les plus ruraux, principalement dans l'Est et le centre du pays, mais également en bordure méridionale du Massif-Central et en Corse. Plusieurs départements possèdent plusieurs communautés de communes animées par un ou plusieurs centres locaux. C'est le cas par

exemple de la Meuse, avec 6 établissements, l'Aveyron et la Lozère, qui en comptent chacun 4, l'Aube, la Marne et la Haute-Marne, qui en ont 3 chacun.

654 intercommunalités sont animées par un ou plusieurs centres intermédiaires, figurées en violet sur la carte. Dans le détail, près de la moitié (316) ne compte qu'un centre intermédiaire, associé à un ou plusieurs centres locaux. L'autre moitié (338) compte de 2 à 8 centres intermédiaires, associés à un ou plusieurs centres locaux. Ces EPCI sont les plus fréquents à l'échelle nationale et constitués quasi exclusivement de communautés de communes, à l'exception de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, à proximité de la métropole genevoise. Distribués de façon homogène sur le territoire, ils se localisent à l'écart des grandes villes ou à leur périphérie.

Les intercommunalités animées par un ou plusieurs centres structurants sont figurées en orange sur la carte. Elles sont au nombre de 368, ce qui représente près d'un tiers des EPCI. Dans le détail, 316 de ces établissements (86 %) sont animés par un seul centre structurant, associé à un ou plusieurs centres locaux et intermédiaires. Pour les autres, on dénombre deux centres structurants dans 36 groupements et 3 à 8 centres dans les 16 restant. Dans la majorité des cas, les centres structurants sont associés à des centres de niveaux inférieurs. Les EPCI animés par un ou plusieurs centres structurants sont principalement des communautés de communes ou des communautés d'agglomération localisées aussi bien en milieu rural, dans le cas d'une petite ou moyenne ville isolée sur son territoire, ou en milieu plus urbanisé en bordure d'un EPCI animé par un centre majeur. Deux regroupements sont des communautés urbaines animées par plusieurs centres structurants, associés à d'autres centres locaux et intermédiaires : le Creusot-Montceau-les-Mines en Saône-et-Loire et Grand Paris Seine et Oise dans les Yvelines.

Les 132 EPCI animés par au moins un centre majeur sont figurés en jaune sur la carte. Dans le détail, 126 de ces établissements (95 %) ne comptent qu'un centre majeur en plus de centres de niveaux inférieurs, 4 sont animés par deux centres majeurs (les Métropoles de Lyon, d'Aix-Marseille-Provence, du Grand Nancy et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise). La Métropole européenne de Lille possède trois centres majeurs et celle du Grand Paris 5 centres. Tous ces établissements, animés par au moins un centre majeur, sont centrés sur un grand pôle urbain et ont comme statut juridique la communauté d'agglomération pour 98 d'entre eux, la communauté urbaine pour 11 et la métropole pour 17. A cette liste, s'ajoute la communauté de commune Cœur de Lozère, animé par Mende et 3 petits centres locaux.

En conclusion, sur les 1 236 EPCI métropolitains, 503 (41 %) comptent de 1 à 5 centres tous niveaux confondus, 429 (35 %) en comptent de 6 à 10, 221 (18 %) en comptent de 11 à 20 et 80 (6 %) en comptent de 21 à 59. Enfin, trois EPCI dénombrent au moins 80 centres sur leur territoire. Il s'agit des métropoles du Grand Paris (130 centres), d'Aix-Marseille-Provence (87 centres) et de Lille (80 centres).

4.3 Fragilité des centres selon les EPCI

Le croisement de la forme juridique des EPCI avec la situation de fragilité des centres permet d'identifier des profils et des contextes particuliers. Ainsi, on observe au sein des communautés de communes des proportions importantes de centres ayant des scores de fragilité défavorables: 31 % des centres locaux, 37 % des intermédiaires et 49 % des structurants. Les groupements concernés sont organisés autour de petites centralités de moins de 30 000 habitants, voire moins de 15 000 pour la très grande majorité. Orange, centre structurant de 29 212 habitants en 2016, est la commune la plus peuplée de ce groupe. Ces centres de petite taille connaissent une baisse de la population et des emplois, un faible revenu médian et une plus forte dépendance territoriale.

Les centres locaux, intermédiaires et structurants situés au sein des communautés d'agglomération sont également touchés par les difficultés mais dans des proportions moindres que précédemment (15 % de centres locaux, 16 % de centres intermédiaires et 22 % de centres structurants sont fragiles au sein de ce groupe). Ces centres fragiles sont également pour la grande majorité des petites voire des très petites centralités de moins de 15 000 habitants.

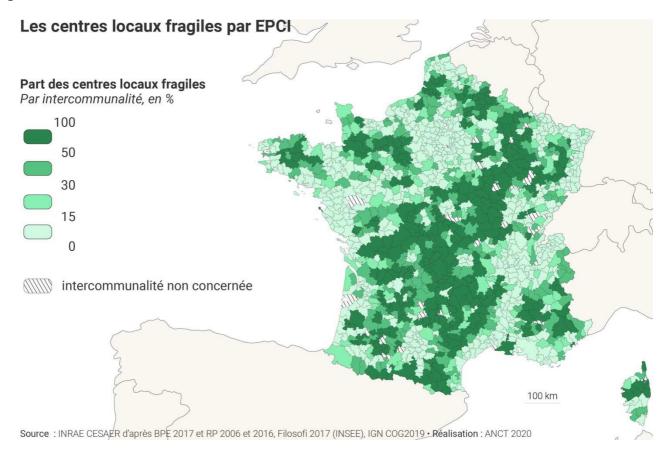
Les petites et moyennes villes qui occupent une fonction de centre majeur sont également dans une position défavorable au sein des communautés d'agglomération ou communautés urbaines. Ce sont, respectivement, 30 et 36 % des centres majeurs de ces groupements qui sont dans cette situation. A titre d'exemple, on peut notamment citer Charleville-Mézières, Tarbes, Nevers, Auxerre, Châteauroux, Montluçon, Aurillac, Alençon ou Boulogne-sur-Mer. A l'inverse, il y a moins de centres locaux, intermédiaires ou structurants en situation de fragilité au sein des communautés urbaines et encore moins au sein des métropoles. D'ailleurs, la proportion de centralités fragiles est très faible dans ces dernières puisque seuls 3 % des 834 centres, tous niveaux confondus, sont concernés.

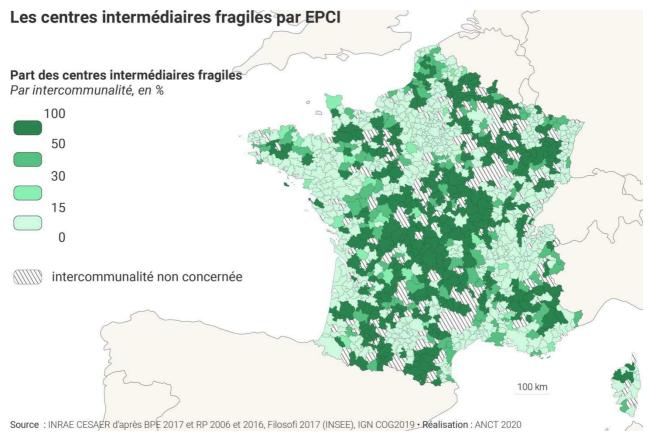
Les cartes de la figure 10 permettent d'identifier par niveau de centralité les intercommunalités selon la proportion de centres en situation de fragilité. Les EPCI hachurés sur la carte ne comptent pas de centres du niveau analysé. Plus le niveau de centralité augmente et moins le nombre d'ECPI analysé est important.

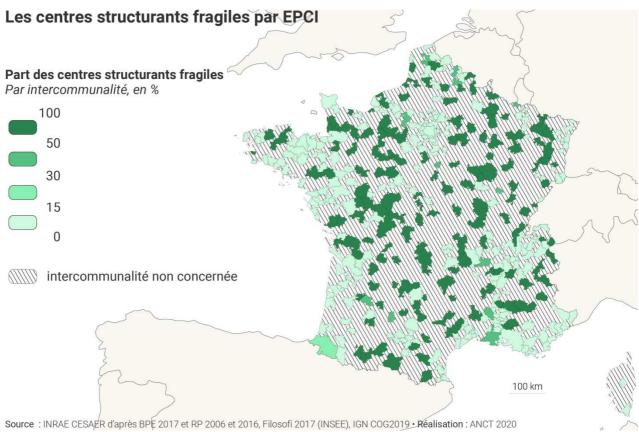
Les deux cartes consacrées aux centres locaux et intermédiaires sont assez similaires, révélant ainsi que les groupements qui comptent, en proportion, le plus de centres locaux fragiles sont également ceux qui comptent le plus de centres intermédiaires fragiles. Ils se localisent dans les régions présentant de faibles densités de population et un faible maillage urbain. Ces territoires s'étendent sur tout le pourtour du bassin parisien depuis la Picardie à la Basse-Normandie en passant par la Champagne, la Lorraine et la Bourgogne. Plus au sud, ces espaces couvrent largement l'Auvergne, le Limousin, Midi-Pyrénées, à l'exception de la région toulousaine, et les parties non littorales des régions Aquitaine et Poitou-Charentes. Les EPCI de ce type sont également très présents dans le sud des Alpes, l'arrière-pays provençal et la Haute-Corse, mais également en Bretagne intérieure.

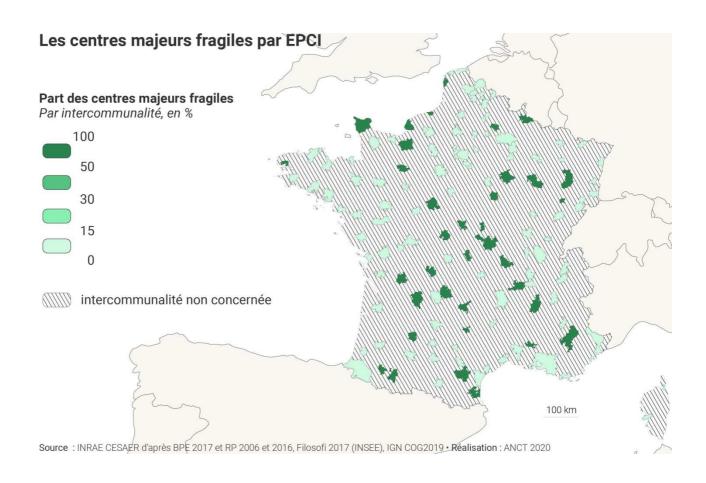
Les EPCI avec une proportion importante de centres structurants et majeurs fragiles (part supérieure à 50 %) se concentrent globalement à l'intérieur des territoires décrits précédemment, à bonne distance des métropoles, des littoraux et des frontières de l'Est du pays. A l'inverse, sur toutes les cartes, les EPCI ayant le moins de centres fragiles sont centrés autour d'une métropole ou à proximité des plus grands pôles urbains, le long de vallée du Rhône et dans les Alpes du nord, en région parisienne, en Alsace, à la pointe des Hauts-de-France, dans la région toulousaine, et le long des façades méditerranéenne et atlantique.

Figures 10a, b, c, d









5 Conclusion

La « centralité » est un concept clé de la géographie et de l'aménagement du territoire. « C'est la propriété de ce qui est au centre, ou de ce qui est un centre » (Brunet, Ferras, & Théry, 1993)⁷. « Être au centre », c'est être situé au milieu d'une surface, d'une étendue. Mais ce qui importe ici, ce n'est pas nécessairement d'être un centre géométrique mais plutôt d'être dans une position qui offre une bonne accessibilité spatiale aux points environnants (bonne desserte de transport et faibles coûts). Par extension, « être un centre » indique que la centralité concentre des « acteurs, [des] fonctions et [des] objets de société » (Lévy & Lussault, 2003)⁸. La centralité est « la propriété conférée à une ville d'offrir des biens et des services à une population extérieure, complémentaire de la ville » (Pumain, Paquot, & Kleinschmager, 2006)⁹.

Partant de l'état de l'art des définitions et des travaux antérieurs, le comité d'orientation de cette étude a décidé qu'une centralité ne se déduit pas uniquement et nécessairement de la taille de la population ou du nombre d'emplois mais qu'il vaudrait mieux considérer la concentration et le caractère structurant des commerces, services et équipements fréquentés par sa population et par les habitants des communes voisines qui ne possèdent pas d'équipements sur place. Les aires de desserte des centralités sont délimitées, en rattachant les communes non-centres à la commune centre la plus proche, d'après les temps de trajet routier.

Les traitements statistiques effectués sur le tableau complet des commerces et services présents dans les communes métropolitaines permettent de constater que la dotation en équipements varie fortement d'une commune à l'autre. Certaines communes possèdent peu ou pas du tout d'équipements alors que d'autres sont très bien dotées avec des commerces et services nombreux et variés. Cette différence du niveau de présence des équipements autorise l'identification de 10 774 centres hiérarchisées sur le territoire en quatre niveaux correspondant à autant de paniers d'équipements. Les 7 010 centres locaux constituent le premier niveau de la hiérarchie. Ils se caractérisent par la présence simultanée d'une douzaine de services et équipements du quotidien, principalement des services aux particuliers (salon de coiffure, restaurant, artisans du bâtiment) complétés par une école élémentaire, une boulangerie et un infirmier. Le deuxième niveau rassemble 2 880 centres intermédiaires qui offrent un panier plus diversifié, avec une vingtaine de commerces et services supplémentaires incluant médecin généraliste, pharmacie, chirurgien-dentiste, bureau de poste, banque, station-service, supermarché, école maternelle, collège, etc. Le troisième niveau est composé de 743 centres structurants, caractérisés par une quarantaine de commerces et services venant compléter la palette des 29 équipements déjà rencontrés dans les centres intermédiaires. Outre le lycée, ce sont principalement des commerces, des services de santé et des services aux particuliers spécialisés, ainsi que quelques équipements de sports, loisirs et culture comme un cinéma, une

⁷ Brunet, R., Ferras, R., & Théry, H. (1993). Les Mots de la Géographie, Dictionnaire critique, Paris, France, RECLUS - La Documentation Française, Col. Dynamique du territoire.

⁸ Lévy, J., & Lussault, M. (2003). Capital spatial. Dictionnaire de La Géographie et de l'espace Des Sociétés. Paris : Belin, 124–126.

⁹ Pumain, D., Paquot, T., & Kleinschmager, R. (2006). Dictionnaire La ville et l'urbain. Anthropos-Economica.

piscine ou une salle de remise en forme. Le quatrième niveau identifie 142 centres majeurs qui offrent la quasi-totalité des services de santé, des commerces de la grande distribution ou alimentaires spécialisés, plusieurs services aux particuliers supplémentaires, notamment des services de l'administration judiciaire, de l'administration fiscale, des établissements scolaires et universitaires et des équipements de sports, loisirs et culture comme un théâtre, un conservatoire, un musée, un plateau de roller-skate ou de vélo bicross.

Une centralité se définit par le fait qu'elle concentre des commerces et services fréquentés par sa population mais également par les habitants des communes voisines qui ne possèdent pas d'équipements sur place. Dans un premier temps, les aires de rayonnement, délimitées par des temps de trajet routier, permettent de regrouper les communes environnantes en les rattachant au centre le plus proche. Dans un second temps, les aires de rayonnement qui appartiennent à une même unité urbaine ont été fusionnées en une seule aire de desserte pour ne pas créer des aires de rayonnement distinctes et artificielles au sein des agglomérations là où généralement on constate un enchevêtrement des flux et une complémentarité des recours aux services et commerces. Pour simplifier la terminologie, les aires de rayonnement ayant comme centralité une commune rurale ou une seule commune au sein d'une unité urbaine sont appelées aires de desserte monocentriques. Elles se distinguent des aires de desserte polycentriques des unités urbaines dont plusieurs communes ont une fonction de centralité.

Le maillage des centres et de leurs aires de desserte est très diversifié. Il permet de constater que la majorité des centres locaux (61,5 %) sont attractifs et possèdent une aire composée du centre et d'au moins une autre commune non-centre. De nombreux centres locaux sont des communes rurales ou des petites unités urbaines qui animent de vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Beaucoup de centres locaux sont situés dans des aires de desserte polycentriques centrées autour d'agglomérations multicommunales qui offrent simultanément plusieurs niveaux de centralités. Ainsi, on retrouve au sein de ces aires une concentration de petits pôles locaux et intermédiaires voire, parfois des centres structurants, en complément d'un centre majeur. Cette même diversité se répète pour les centres intermédiaires, avec encore des communes rurales et des petites unités urbaines qui animent de grandes aires de desserte monocentriques dans des territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Les autres centres intermédiaires animent à plusieurs les aires de desserte polycentriques des espaces périurbains et des grandes agglomérations. Un centre structurant sur deux fait partie d'une unité urbaine contenant soit un seul centre structurant, soit plusieurs centres uniquement structurants. L'autre moitié appartient à une unité urbaine possédant un ou plusieurs centres majeurs. Enfin, la très grande majorité des aires de desserte ne possède qu'un seul centre majeur. Au nombre de 118, elles regroupent 93 % des communes métropolitaines pour une population de 45 millions d'habitants. Les aires polycentriques, bien que moins nombreuses (24 centres majeurs présents en binôme, voire en polynôme comme dans l'agglomération parisienne), sont beaucoup plus peuplées. Elles rassemblent 20 millions d'habitants (30,4 %).

Cinq indicateurs ont été retenus pour identifier les fragilités des centres. Les deux premiers décrivent la dynamique démographique et la croissance économique locale, en mobilisant le taux de variation annuel de la population et le taux de variation annuel de l'emploi. Le troisième

indicateur s'intéresse aux inégalités territoriales du niveau de vie et s'appuie sur le revenu fiscal médian, calculé par unité de consommation. En complément, deux autres indicateurs, chargés de mesurer la dépendance territoriale des centres et le surcoût de l'éloignement, sont construits en en dénombrant la part de la population d'une aire de desserte, qui a besoin des équipements et services offerts par le centre et qui n'a pas l'occasion de se déplacer en dehors de son aire de desserte et, de l'autre, la distance supplémentaire à parcourir pour attendre un centre de même niveau en cas de disparition du centre le plus proche. Un score combinant les cinq indicateurs a été calculé indépendamment pour chacun des 4 niveaux de centralité.

Une vingtaine de départements, ruraux ou très ruraux, situés à l'écart des grandes métropoles, comptent davantage de centres fragiles (tous niveaux confondus) que de centres « moyens » ou « dynamiques ». Cela concerne, par ordre décroissant, la Haute-Marne, la Creuse, le Cantal, l'Orne, la Lozère, l'Indre, la Meuse, la Nièvre, le Gers, les Vosges, l'Allier, l'Aveyron, l'Aisne, le Cher, l'Ariège, la Dordogne, la Corrèze, le Lot-et-Garonne et la Charente. Indépendamment de la proportion de centres fragiles, certains départements en comptent un effectif important. Outre ceux cités précédemment, sont aussi concernés le Nord (65 centres fragiles), la Saône-et-Loire (63 centres fragiles), le Puy-de-Dôme (55 centres fragiles), le Pas-de-Calais (52 centres fragiles), la Somme et les Côtes-d'Armor (45 centres fragiles). Ces départements sont caractérisés par une densité de centres plus importante que la moyenne et par une proportion de centres fragiles inférieure à 50 % voire à 30 % (Nord, Pas-de-Calais et Côtes-d'Armor). Par exemple, le département du Nord compte, de très loin, le plus de centres tous niveaux confondus (360). Il est donc aussi l'un de ceux qui compte beaucoup de centres fragiles (65). Mais rapporté au nombre total de ses centres, les centres fragiles ne représentent que 18,1 %. Les 25 départements qui dénombrent le moins de centres avec un score défavorable (moins de 15 %) sont situés en Île-de-France, en Alsace, dans la vallée du Rhône et dans les Alpes du Nord, ainsi que sur les façades de la Méditerranée et de l'Atlantique.

Tous les établissements publics de coopération intercommunale métropolitains sont animés par au moins un centre, majoritairement intermédiaire ou structurant. Les EPCI des territoires ruraux sont surtout animés par des centres locaux et intermédiaires. Les groupements qui comptent le plus de centres locaux fragiles sont également ceux qui comptent le plus de centres intermédiaires fragiles. Ils se localisent dans les régions présentant de faibles densités de population et un faible maillage urbain. Ces territoires s'étendent sur tout le pourtour du bassin parisien depuis la Picardie à la Basse-Normandie en passant par la Champagne, la Lorraine et la Bourgogne. Plus au sud, ces espaces couvrent largement l'Auvergne, le Limousin, Midi-Pyrénées, à l'exception de la région toulousaine, et les parties non littorales des régions Aquitaine et Poitou-Charentes. Les EPCI de ce type sont également très présents dans le sud des Alpes, l'arrière-pays provençal et la Haute-Corse, mais également en Bretagne intérieure. Les EPCI avec une proportion importante de centres structurants et majeurs fragiles (part supérieure à 50 %) se concentrent globalement à l'intérieur des territoires décrits précédemment, à bonne distance des métropoles, des littoraux et des frontières de l'Est du pays. A l'inverse, les EPCI ayant le moins de centres fragiles sont centrés autour d'une métropole ou à proximité des plus grands pôles urbains, le long de vallée du Rhône et dans les Alpes du nord, en région parisienne, en

Alsace, à la pointe des Hauts-de-France, dans la région toulousaine, et le long des façades méditerranéenne et atlantique.

6 Précautions de lecture, méthodologie

6.1 Précaution de lecture

Les traitements statistiques réalisés visent à synthétiser de grandes masses d'informations. Les résultats obtenus se réfèrent à l'ensemble des commerces et services utilisés dans l'analyse. Il est donc important de garder à l'esprit qu'il ne faut pas comparer les résultats finaux à ceux d'un équipement pris séparément.

L'identification des quatre niveaux de centralité s'opère en fonction de la ressemblance statistique des communes sur plusieurs commerces et services. Par exemple, un centre caractérisé par la présence d'un commerce ou service exceptionnel, comme un hypermarché ou une clinique, peut se retrouver dans un niveau avec un panier d'équipements nettement inférieur du fait de sa ressemblance avec les centres de ce niveau sur la grande majorité des autres commerces et services. Il est donc peu pertinent de considérer l'appartenance à un niveau de centralité par un équipement pris isolément.

6.2 Méthodologie

6.2.1 Choix de la commune comme maille spatiale de référence

Le comité d'orientation de l'étude a validé le choix de la commune comme maille de référence. La maille unité urbaine, bien qu'utilisée par l'INSEE pour définir les pôles urbains et les pôles de services, n'a pas été retenue pour identifier une centralité. En effet, ce recours reviendrait à considérer que le regroupement de communes, constituant l'unité urbaine, correspond à une centralité unique. Ce principe met de côté la possibilité, rencontrée sur le terrain, de différencier une centralité principale et des centralités secondaires, avec une répétition des fonctions ou la présence de fonctions spécifiques complémentaires dans différentes communes. L'utilisation de l'unité urbaine comme maille a pour conséquence d'attribuer la fonction de centralité à la commune la plus importante de l'unité urbaine, la commune ville-centre, en lui agrégeant toutes les caractéristiques économiques des communes de la banlieue. Cela n'est pas gênant lorsqu'une unité urbaine est constituée d'une ville-centre bien équipée et de petites communes de banlieue principalement résidentielles. En revanche, cette approche est insatisfaisante dans le cas des grandes unités urbaines. Par exemple, on dénombre 429 communes pour l'agglomération de Paris, 136 pour Lyon, 65 pour Aix-Marseille, 59 pour Lille, 67 pour Douai-Lens, etc. Si les fonctions de centralité des unités urbaines étaient

attribuées à leur seule ville-centre, de nombreuses villes de banlieue qui ont un rôle de centralité fondamentale seraient oubliées. C'est le cas, par exemple, de Nanterre, Créteil, Versailles ou Saint-Denis pour Paris, de Aix-en-Provence pour Marseille, etc.

L'identification des centralités secondaires est importante pour caractériser le cadre de vie des habitants. Dans une perspective d'aménagement et de planification urbaine, il est important de raisonner, a minima, à l'échelle de la commune afin d'identifier des centralités secondaires ou des centralités aux fonctions complémentaires, lesquelles répondent davantage aux besoins réguliers de leurs habitants et des communes environnantes.

Par ailleurs, les politiques publiques de soutien à certaines centralités, portées actuellement par l'ANCT, telles que « Revitalisation centre-bourg » ou « Action cœur de ville », sont réalisées à l'échelle de la commune. Il apparaît donc important et pertinent dans le cadre de l'étude INRAE-ANCT d'identifier et de caractériser des centralités à cet échelon communal.

6.2.2 La méthode de classification mixte

La classification est réalisée sur le tableau complet des équipements. Chaque commune est caractérisée par 185 variables, correspondant aux équipements présents dans la base permanente des équipements (INSEE, 2017), qui prennent comme valeur 1 si la commune possède l'équipement et 0 sinon. On obtient ainsi un tableau de données qui croise les communes métropolitaines et 185 colonnes. Les données étant homogènes (tableau booléen décrivant la présence/absence de tel ou tel équipement), il n'y a pas de traitements préalables pour synthétiser les données (analyse en composante principale ou analyse factorielle des correspondances).

La méthode de classification mixte repose sur un des algorithmes de classification actuellement les mieux adaptés au partitionnement de vastes ensembles de données. Elle se déroule en trois phases. D'abord, on réalise un partitionnement initial en 100 classes par la technique des nuées dynamiques (k-means). Ensuite, les 100 classes obtenues à l'étape précédente sont agrégées par une classification hiérarchique ascendante utilisant le critère de Ward. Le choix du nombre final de classes est réalisé par coupure de l'arbre hiérarchique en s'appuyant sur plusieurs indices de qualité. Enfin, la partition est consolidée en appliquant à nouveau l'algorithme des nuées dynamiques et en prenant comme centres initiaux les centres de gravité des classes de la classification hiérarchique. La nouvelle partition obtenue a un pourcentage d'inertie expliquée nécessairement supérieur ou égal à celui de la partition de Ward. Ces trois phases algorithmiques s'accompagnent d'une étape finale de caractérisation statistique des classes permettant d'obtenir pour chacune les variables les plus caractéristiques, dans notre cas la liste des équipements.

6.2.3 Délimitation des aires de desserte

L'absence de données systématiques sur les flux de déplacements ne permet pas de connaître la provenance des habitants fréquentant des services et des commerces localisés dans une centralité et donc d'en dessiner l'aire de desserte observée. Pour y remédier, nous délimitons autour de chaque centre une « aire de rayonnement » (AR) supposée correspondre au périmètre à l'intérieur duquel la majorité de la population fréquente les commerces et services de ce centre. L'opération nécessite de rattacher toutes les communes non-centres au centre le plus proche, d'après le temps de trajet calculé par Odomatrix en utilisant les temps de déplacement réels enregistrés aux heures creuses. Plus précisément, pour un niveau de centralité donné, les AR sont dessinées en rattachant chaque commune non-centre à une centralité de même niveau ou de niveau supérieur la plus proche. Une commune non-centre ayant des temps de trajet minimum identiques vers plusieurs centralités est rattachée à la centralité la plus proche à vol d'oiseau. On obtient ainsi 142 AR pour les centres majeurs. Pour délimiter les AR des centres structurants, il est nécessaire de considérer les centres majeurs car ils offrent aussi les équipements et services caractérisant les centres structurants. En effet, si on ne prenait pas en compte la présence des centralités supérieures (ici les centres majeurs), on obtiendrait des AR surdimensionnées qui incluraient ces centres majeurs! En tenant compte aussi des centres majeurs, on obtient donc 884 aires (142 + 742) correspondant aux centralités de niveau 3 et plus (centres structurants et majeurs) ; 3 764 (884 + 2 880) pour les centralités de niveau 2 et plus (centres intermédiaires, structurants et majeurs); 10 774 (3 764 + 7 010) pour les centralités de niveau 1 et plus (centres locaux, intermédiaires, structurants et majeurs).

Les aires de rayonnement des centralités appartenant à une même unité urbaine ont été fusionnées en une seule aire de desserte (AD). Ce choix a été fait pour ne pas créer des aires de rayonnement distinctes et artificielles pour les agglomérations, au sein desquelles on observe un enchevêtrement des flux et une complémentarité des recours aux services et commerces. Dans un souci de simplification, les aires de rayonnement ayant comme centralité une commune rurale ou une seule commune au sein d'une unité urbaine sont appelées aires de desserte monocentriques. Elles se distinguent des aires de dessertes polycentriques des unités urbaines dont plusieurs communes ont une fonction de centralité.

6.2.4 Score de fragilité

La fragilité des centres est identifiée grâce à cinq indicateurs décrivant les variations annuelles de population et d'emploi, les inégalités territoriales du niveau de vie (revenu disponible médian), la dépendance territoriale de la population (les habitants peu mobiles) et le surcoût de l'éloignement (distance supplémentaire à parcourir pour atteindre un centre de même niveau en cas de disparition du centre le plus proche). Le score de fragilité a été calculé indépendamment pour chacun des 4 niveaux de façon à comparer des situations ou des évolutions pour des centres offrant un panier d'équipements et de services homogènes. En effet, la diversité entre les centres à l'intérieur d'un même niveau est beaucoup moins forte que celle

entre des centres de niveaux différents, comme par exemple les centres majeurs et les centres locaux.

Pour chaque indicateur, chaque centre s'est vu attribué un score partiel en fonction du décile de sa position dans l'ensemble des centres de même niveau. Les scores partiels s'échelonnent de 0 à 9, avec 0 le décile inférieur et 9 le décile supérieur. La formule de calcul du score de fragilité a été construite de façon à ce que les centres considérés comme les plus « fragiles » aient le score le plus élevé (max = 45). A l'inverse, les centres considérés comme « dynamiques » auront le score le plus faible (min = 0). Le score de fragilité, noté s, vaut :

$$s = (9 - s_1) + (9 - s_2) + (9 - s_3) + s_4 + s_5$$

avec : s_1 et s_2 les scores partiels du taux de variation, respectivement, de la population et de l'emploi entre 2006 et 2016 ; s_3 le score du revenu médian en 2016 ; s_4 le score du temps de report et s_5 le score de la part de la population « dépendante ».

Par convention, les 25 % de centres présentant les scores de fragilité les plus élevés, pour chaque niveau de centralité, sont dénommés « centres en situation défavorable » ou « centres fragiles », les 50 % de centres présentant des scores autour de l'intervalle interquartile (Q1-Q3) sont dénommés « centres en situation moyenne », et les 25 % de centres présentant les scores de fragilité les plus faibles sont dénommés « centres en situation favorable » ou « centres dynamiques ».

7 Annexe : taux d'équipement selon les niveaux de centralité identifiés

	Taux d'équipement (%)						
Code	Libellé équipement		centre				
	indene equipement	centre	local	intermédiaire	structurant	majeur	
A501	Coiffure	21	93	100	100	100	
C104	Ecole élémentaire	19	91	99	100	100	
A504	Restaurant	35	90	100	100	100	
A301	Réparation automobile et de matériel agricole	31	89	100	100	100	
A404	Plombier, couvreur, chauffagiste	39	89	99	100	100	
F113	Terrain de grands jeux	31 43	89 88	98 98	99	100	
A403 B203	Menuisier, charpentier, serrurier Boulangerie	13	87	100	100	100	
A401	Maçon	43	87	98	100	100	
A402	Plâtrier peintre	33	85	98	100	100	
A405	Electricien	32	82	97	100	100	
D232	Infirmier	8	81	99	100	100	
D201	Médecin omnipraticien	2	74	100	100	100	
D301	Pharmacie	1	62	99	100	100	
D233	Masseur kinésithérapeute	3	61	98	100	100	
A206	Bureau de poste	1	42	97	100	100	
A507	Soins de beauté	12	59	96	100	100	
B312	Fleuriste	3	34	95	100	100	
D221	Chirurgien dentiste	0	36	94	100	100	
A203	Banque, Caisse d'Epargne	1	29	94	100	100	
F103	Tennis	18	74	94	98	99	
A505	Agence immobilière	13	56	93	100	100	
A304	Ecole de conduite	1	24	90	100	100	
F121 B204	Salle multisports (gymnase) Boucherie charcuterie	5	39 45	90	100	100	
B204 B316	Station service	1	21	86	99	100	
B102	Supermarché	1	19	84	99	100	
D237	Pédicure-podologue	0	20	84	100	100	
F102	Boulodrome	29	67	83	91	96	
B313	Magasin d'optique	0	8	82	100	100	
D401	Personnes âgées : hébergement	2	28	81	98	100	
C101	Ecole maternelle	1	28	80	95	97	
B302	Magasin de vêtements	2	19	78	100	100	
E101	Taxi	11	49	78	97	100	
F111	Plateau et terrain de jeux extérieurs	18	56	78	95	98	
A502	Vétérinaire	2	15	77	98	100	
D502	Etablissement d'accueil du jeune enfant	1	21	76	99	100	
D235	Orthophoniste	1	23	75	99	100	
C201	Collège	0	9	75	99	100	
D302	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	0	1	38	99	100	
B301	Librairie papeterie journaux	1	18	71	98	100	
A506	Blanchisserie, teinturerie	1	8 16	62 72	98	100	
F114	Salle de combat	0				100	
A406	Entreprise générale du bâtiment	11	41	74	96	100	

D236 Orthoptiste 0 1 14 78 97 D242 Diététicien 1 7 30 77 98 D203 Spécialiste en dermatologie vénéréologie 0 0 8 76 98 B103 Grande surface de bricolage 1 7 37 75 94 D214 Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique) 0 1 8 75 99 D709 Autre établissement pour adultes et familles en difficulté 0 2 13 68 100 D207 Spécialiste en psychiatrie 0 1 10 66 99 B602 Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires 0 1 13 64 99 A101 Police 0 0 4 43 99 A303 Location automobiles, utilitaires légers 1 5 21 69 98 A122 Réseau de proximité pôle emploi 0 0 6 <		Taux d'équipement (%)					
	Code	Lihellé équinement	non- centre				
Agos Pompes funèbres 2 16 64 96 100			centre	local	intermédiaire	structurant	majeur
D243 Psychologue		_		_			
B202 Epicerie 7 49 66 95 100 100 101 101 69 93 99 98 93 99 98 98 9					_		
B315 Magasin de matériel médical et orthopédique 0 5 41 94 99 A302 Contrôle technique automobile 1 11 69 93 99 3304 Magasin de chaussures 0 4 43 93 99 B307 Magasin d'articles de sports et de loisirs 1 16 63 92 94 B307 Magasin d'équipements du foyer 2 12 49 91 100 B308 Magasin d'emeubles 1 12 48 91 100 B306 Magasin de meubles 1 12 48 91 100 G102 Hôtel 5 27 60 90 100 B310 Parfumerie 0 7 39 89 98 B310 Parfumerie 1 5 27 89 100 B310 Parfumerie 1 5 27 89 100 B305 Magasin d'electroménager e	D243			_	55	96	100
Magasin de chaussures		1 - 1	7		66	95	
B304 Magasin de chaussures			0		41	94	
D303 Ambulance 1 16 63 92 94 B307 Magasin d'articles de sports et de loisirs 2 14 51 91 100 B308 Magasin d'équipements du foyer 2 12 49 91 100 B306 Magasin de meubles 1 12 48 91 100 G102 Hôtel 5 27 60 90 100 B311 Horlogerie bijouterie 0 3 34 90 100 B310 Parfumerie 0 7 39 89 98 B300 Parfumerie 1 5 27 89 100 B305 Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo 1 7 41 88 99 B100 Parfumerie 1 7 41 88 99 G101 Agence de voyage 1 6 28 88 100 F120 Spécialiste en forme 1<	A302		1	11	69		
B307 Magasin d'articles de sports et de loisirs 2		Magasin de chaussures	0	4	43		99
B303 Magasin d'équipements du foyer 2 12 49 91 100 B306 Magasin de meubles 1 12 48 91 100 G102 Hétel 5 27 60 90 100 B311 Horlogerie bijouterie 0 3 34 90 100 D231 Sage-femme 0 7 39 89 98 B310 Parfumerie 1 5 27 89 100 B305 Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo 1 7 45 88 99 G101 Agence de voyage 1 6 28 88 100 F120 Salle de remise en forme 1 10 41 88 99 G101 Agence de voyage 1 16 28 88 100 P120 Salide de remise en forme 1 10 41 87 100 P101 Bassin de natation <t< th=""><th>D303</th><th></th><th>1</th><th>16</th><th>63</th><th>92</th><th>94</th></t<>	D303		1	16	63	92	94
Basin de meubles	B307			14	51	91	100
Hôtel	B303		2	12	49	91	100
B311 Horlogerie bijouterie 0 3 34 90 100 10231 Sage-femme 0 7 39 89 98 98 8310 Parfumerie 1 5 27 89 100	B306	Magasin de meubles	1	12	48	91	100
D231 Sage-femme 0 7 39 89 98 B310 Parfumerie 1 5 27 89 100 B305 Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo 1 7 45 88 99 F107 Athlétisme 1 7 41 88 99 G101 Agence de voyage 1 6 28 88 100 F120 Salle de remise en forme 1 10 41 87 100 D208 Spécialiste en ophtalmologie 0 1 14 87 100 F101 Bassin de natation 1 8 41 86 97 G104 Information touristique 3 19 52 85 98 D202 Spécialiste en cardiologie 0 1 8 41 86 98 D202 Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale 0 0 10 84 98 B309	G102	Hôtel	5	27	60	90	100
B310 Parfumerie	B311	Horlogerie bijouterie	0	3	34	90	100
B305 Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	D231		0	7	39	89	98
F107 Athlétisme 1 7 41 88 99 G101 Agence de voyage 1 6 28 88 100 F120 Salle de remise en forme 1 10 41 87 100 D208 Spécialiste en ophtalmologie 0 1 14 87 100 F101 Bassin de natation 1 8 41 86 97 G104 Information touristique 3 19 52 85 98 D202 Spécialiste en cardiologie 0 1 8 85 100 D212 Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale 0 0 10 84 98 B309 Droguerie quincaillerie bricolage 2 15 51 83 98 C301 Lycée d'enseignement général et/ou technologique 0 1 10 83 100 B303 Cinéma 0 2 25 82 97 A503 </th <th>B310</th> <th>Parfumerie</th> <th>1</th> <th>5</th> <th>27</th> <th>89</th> <th>100</th>	B310	Parfumerie	1	5	27	89	100
G101 Agence de voyage 1 6 28 88 100 F120 Salle de remise en forme 1 10 41 87 100 D208 Spécialiste en ophtalmologie 0 1 14 87 100 F101 Bassin de natation 1 8 41 86 97 G104 Information touristique 3 19 52 85 98 D202 Spécialiste en cardiologie 0 1 8 85 100 D212 Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale 0 0 10 84 98 B309 Droguerie quincaillerie bricolage 2 15 51 83 98 G301 Lycée d'enseignement général et/ou technologique 0 1 10 83 100 F303 Cinéma 0 2 25 82 97 A503 Agence de travail temporaire 0 3 22 25 82 97	B305	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	1	7	45	88	99
F120 Salle de remise en forme 1 10 41 87 100 D208 Spécialiste en ophtalmologie 0 1 14 87 100 F101 Bassin de natation 1 8 41 86 97 G104 Information touristique 3 19 52 85 98 D202 Spécialiste en cardiologie 0 1 8 85 100 B309 Droguerie quincaillerie bricolage 2 15 51 83 98 C301 Lycée d'enseignement général et/ou technologique 0 1 10 83 100 F303 Cinéma 0 2 25 82 97 A503 Agenc de travail temporaire 0 3 22 80 99 D403 Personnes âgées : services d'aide 3 21 51 78 94 D236 Orthoptiste 0 1 14 78 97 D242	F107	Athlétisme	1	7	41	88	99
D208 Spécialiste en ophtalmologie 0 1 14 87 100 F101 Bassin de natation 1 8 41 86 97 G104 Information touristique 3 19 52 85 98 D202 Spécialiste en cardiologie 0 1 8 85 100 D212 Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale 0 0 10 84 98 B309 Droguerie quincaillerie bricolage 2 15 51 83 98 C301 Lycée d'enseignement général et/ou technologique 0 1 10 83 100 F303 Cinéma 0 2 25 82 97 A503 Agence de travail temporaire 0 3 22 80 99 D403 Personnes âgées : services d'aide 3 21 51 78 94 D236 Orthoptiste 0 1 14 78 97 <tr< th=""><th>G101</th><th>Agence de voyage</th><th>1</th><th>6</th><th>28</th><th>88</th><th>100</th></tr<>	G101	Agence de voyage	1	6	28	88	100
F101 Bassin de natation	F120	Salle de remise en forme	1	10	41	87	100
G104 Information touristique 3 19 52 85 98 D202 Spécialiste en cardiologie 0 1 8 85 100 D212 Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale 0 0 10 84 98 B309 Droguerie quincaillerie bricolage 2 15 51 83 98 C301 Lycée d'enseignement général et/ou technologique 0 1 10 83 100 F303 Cinéma 0 2 25 82 97 A503 Agence de travail temporaire 0 3 22 80 99 A503 Agence de travail temporaire 0 3 22 80 99 A503 Agence de travail temporaire 0 3 22 80 99 A503 Agence de travail temporaire 0 3 22 80 99 D403 Personnes âgées : services d'aide 3 21 51 78 <th< th=""><th>D208</th><th>Spécialiste en ophtalmologie</th><th>0</th><th>1</th><th>14</th><th>87</th><th>100</th></th<>	D208	Spécialiste en ophtalmologie	0	1	14	87	100
D202 Spécialiste en cardiologie 0 1 8 85 100 D212 Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale 0 0 10 84 98 B309 Droguerie quincaillerie bricolage 2 15 51 83 98 C301 Lycée d'enseignement général et/ou technologique 0 1 10 83 100 F303 Cinéma 0 2 25 82 97 A503 Agence de travail temporaire 0 3 22 80 99 D403 Personnes âgées : services d'aide 3 21 51 78 94 D236 Orthoptiste 0 1 14 78 97 D242 Diététicien 1 7 30 77 98 B103 Grande surface de bricolage 1 7 37 75 94 D214 Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique) 0 1 8 75 99 </th <th>F101</th> <th>Bassin de natation</th> <th>1</th> <th>8</th> <th>41</th> <th>86</th> <th>97</th>	F101	Bassin de natation	1	8	41	86	97
D212 Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale 0 0 10 84 98 B309 Droguerie quincaillerie bricolage 2 15 51 83 98 C301 Lycée d'enseignement général et/ou technologique 0 1 10 83 100 F303 Cinéma 0 2 25 82 97 A503 Agence de travail temporaire 0 3 22 80 99 D403 Personnes âgées : services d'aide 3 21 51 78 94 D236 Orthoptiste 0 1 14 78 97 D424 Diététicien 1 7 30 77 98 D203 Spécialiste en dermatologie vénéréologie 0 0 8 76 98 B103 Grande surface de bricolage 1 7 37 75 94 D214 Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique) 0 1 8 75	G104	Information touristique	3	19	52	85	98
B309 Droguerie quincaillerie bricolage 2 15 51 83 98 C301 Lycée d'enseignement général et/ou technologique 0 1 10 83 100 F303 Cinéma 0 2 25 82 97 A503 Agence de travail temporaire 0 3 22 80 99 D403 Personnes âgées : services d'aide 3 21 51 78 94 D236 Orthoptiste 0 1 14 78 97 D242 Diététicien 1 7 30 77 98 D203 Spécialiste en dermatologie vénéréologie 0 0 8 76 98 B103 Grande surface de bricolage 1 7 37 75 94 D214 Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique) 0 1 8 75 99 D709 Autre établissement pour adultes et familles en difficulté 0 2 13 68 </th <th>D202</th> <th>Spécialiste en cardiologie</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>8</th> <th>85</th> <th>100</th>	D202	Spécialiste en cardiologie	0	1	8	85	100
C301 Lycée d'enseignement général et/ou technologique 0 1 10 83 100 F303 Cinéma 0 2 25 82 97 A503 Agence de travail temporaire 0 3 22 80 99 D403 Personnes âgées : services d'aide 3 21 51 78 94 D236 Orthoptiste 0 1 14 78 97 D242 Diététicien 1 7 30 77 98 D203 Spécialiste en dermatologie vénéréologie 0 0 8 76 98 B103 Grande surface de bricolage 1 7 37 75 94 D214 Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique) 0 1 8 75 99 D709 Autre établissement pour adultes et familles en difficulté 0 2 13 68 100 D207 Spécialiste en psychiatrie 0 1 10 66	D212		0	0	10	84	98
F303 Cinéma 0 2 25 82 97 A503 Agence de travail temporaire 0 3 22 80 99 D403 Personnes âgées : services d'aide 3 21 51 78 94 D236 Orthoptiste 0 1 14 78 97 D242 Diététicien 1 7 30 77 98 D203 Spécialiste en dermatologie vénéréologie 0 0 8 76 98 B103 Grande surface de bricolage 1 7 37 75 94 D214 Spécialiste en dermatologie (médicale et/ou obstétrique) 0 1 8 75 99 D709 Autre établissement pour adultes et familles en difficulté 0 2 13 68 100 D207 Spécialiste en psychiatrie 0 1 10 66 99 D602 Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires 0 1 13 64<	B309	Droguerie quincaillerie bricolage	2	15	51	83	98
A503 Agence de travail temporaire 0 3 22 80 99 D403 Personnes âgées : services d'aide 3 21 51 78 94 D236 Orthoptiste 0 1 14 78 97 D242 Diététicien 1 7 30 77 98 D203 Spécialiste en dermatologie vénéréologie 0 0 8 76 98 B103 Grande surface de bricolage 1 7 37 75 94 D214 Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique) 0 1 8 75 99 D709 Autre établissement pour adultes et familles en difficulté 0 2 13 68 100 D207 Spécialiste en psychiatrie 0 1 10 66 99 B602 Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires 0 1 13 64 99 A101 Police 0 0 4 43 <th>C301</th> <th>Lycée d'enseignement général et/ou technologique</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>10</th> <th>83</th> <th>100</th>	C301	Lycée d'enseignement général et/ou technologique	0	1	10	83	100
D403 Personnes âgées : services d'aide 3 21 51 78 94 D236 Orthoptiste 0 1 14 78 97 D242 Diététicien 1 7 30 77 98 D203 Spécialiste en dermatologie vénéréologie 0 0 8 76 98 B103 Grande surface de bricolage 1 7 37 75 94 D214 Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique) 0 1 8 75 99 D709 Autre établissement pour adultes et familles en difficulté 0 2 13 68 100 D207 Spécialiste en psychiatrie 0 1 10 66 99 D602 Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires 0 1 13 64 99 A101 Police 0 0 4 43 99 A303 Location automobiles, utilitaires légers 1 5 21	F303	Cinéma	0	2	25	82	97
D236 Orthoptiste 0 1 14 78 97 D242 Diététicien 1 7 30 77 98 D203 Spécialiste en dermatologie vénéréologie 0 0 8 76 98 B103 Grande surface de bricolage 1 7 37 75 94 D214 Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique) 0 1 8 75 99 D709 Autre établissement pour adultes et familles en difficulté 0 2 13 68 100 D207 Spécialiste en psychiatrie 0 1 10 66 99 D602 Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires 0 1 13 64 99 A101 Police 0 0 4 43 99 A303 Location automobiles, utilitaires légers 1 5 21 69 98 A122 Réseau de proximité pôle emploi 0 0 6 <	A503	Agence de travail temporaire	0	3	22	80	99
D242 Diététicien 1 7 30 77 98 D203 Spécialiste en dermatologie vénéréologie 0 0 8 76 98 B103 Grande surface de bricolage 1 7 37 75 94 D214 Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique) 0 1 8 75 99 D709 Autre établissement pour adultes et familles en difficulté 0 2 13 68 100 D207 Spécialiste en psychiatrie 0 1 10 66 99 D602 Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires 0 1 13 64 99 A101 Police 0 0 4 43 99 A303 Location automobiles, utilitaires légers 1 5 21 69 98 A122 Réseau de proximité pôle emploi 0 0 6 65 98 D104 Etablissement psychiatrique 0 1 1	D403	Personnes âgées : services d'aide	3	21	51	78	94
D203 Spécialiste en dermatologie vénéréologie 0 0 8 76 98 B103 Grande surface de bricolage 1 7 37 75 94 D214 Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique) 0 1 8 75 99 D709 Autre établissement pour adultes et familles en difficulté 0 2 13 68 100 D207 Spécialiste en psychiatrie 0 1 10 66 99 D602 Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires 0 1 13 64 99 A101 Police 0 0 4 43 99 A303 Location automobiles, utilitaires légers 1 5 21 69 98 A122 Réseau de proximité pôle emploi 0 0 6 65 98 D104 Etablissement psychiatrique 0 1 11 64 98 D402 Formation santé 0 0 <	D236	Orthoptiste	0	1	14	78	97
B103 Grande surface de bricolage 1 7 37 75 94 D214 Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique) 0 1 8 75 99 D709 Autre établissement pour adultes et familles en difficulté 0 2 13 68 100 D207 Spécialiste en psychiatrie 0 1 10 66 99 D602 Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires 0 1 13 64 99 A101 Police 0 0 4 43 99 A303 Location automobiles, utilitaires légers 1 5 21 69 98 A122 Réseau de proximité pôle emploi 0 0 6 65 98 D104 Etablissement psychiatrique 0 1 11 64 98 D101 Etablissement santé court séjour 0 0 8 64 98 C402 Formation santé 0 0 2 <th>D242</th> <th>Diététicien</th> <th>1</th> <th>7</th> <th>30</th> <th>77</th> <th>98</th>	D242	Diététicien	1	7	30	77	98
D214 Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique) 0 1 8 75 99 D709 Autre établissement pour adultes et familles en difficulté 0 2 13 68 100 D207 Spécialiste en psychiatrie 0 1 10 66 99 D602 Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires 0 1 13 64 99 A101 Police 0 0 4 43 99 A303 Location automobiles, utilitaires légers 1 5 21 69 98 A122 Réseau de proximité pôle emploi 0 0 6 65 98 D104 Etablissement psychiatrique 0 1 11 64 98 D101 Etablissement santé court séjour 0 0 8 64 98 C402 Formation santé 0 0 2 35 98 D701 Aide sociale à l'enfance : hébergement 0 2	D203	Spécialiste en dermatologie vénéréologie	0	0	8	76	98
D709 Autre établissement pour adultes et familles en difficulté 0 2 13 68 100 D207 Spécialiste en psychiatrie 0 1 10 66 99 D602 Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires 0 1 13 64 99 A101 Police 0 0 4 43 99 A303 Location automobiles, utilitaires légers 1 5 21 69 98 A122 Réseau de proximité pôle emploi 0 0 6 65 98 D104 Etablissement psychiatrique 0 1 11 64 98 D101 Etablissement santé court séjour 0 0 8 64 98 C402 Formation santé 0 0 2 35 98 D701 Aide sociale à l'enfance : hébergement 0 2 9 44 97 D402 Personnes âgées : soins à domicile 0 4 29	B103	Grande surface de bricolage	1	7	37	75	94
D207 Spécialiste en psychiatrie 0 1 10 66 99 D602 Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires 0 1 13 64 99 A101 Police 0 0 4 43 99 A303 Location automobiles, utilitaires légers 1 5 21 69 98 A122 Réseau de proximité pôle emploi 0 0 6 65 98 D104 Etablissement psychiatrique 0 1 11 64 98 D101 Etablissement santé court séjour 0 0 8 64 98 C402 Formation santé 0 0 2 35 98 D701 Aide sociale à l'enfance : hébergement 0 2 9 44 97 D402 Personnes âgées : soins à domicile 0 4 29 69 96 D206 Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie 0 0 3 59	D214	Spécialiste en gynécologie (médicale et/ou obstétrique)	0	1	8	75	99
D602 Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires 0 1 13 64 99 A101 Police 0 0 4 43 99 A303 Location automobiles, utilitaires légers 1 5 21 69 98 A122 Réseau de proximité pôle emploi 0 0 6 65 98 D104 Etablissement psychiatrique 0 1 11 64 98 D101 Etablissement santé court séjour 0 0 8 64 98 C402 Formation santé 0 0 2 35 98 D701 Aide sociale à l'enfance : hébergement 0 2 9 44 97 D402 Personnes âgées : soins à domicile 0 4 29 69 96 D206 Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie 0 0 3 59 96	D709	Autre établissement pour adultes et familles en difficulté	0	2	13	68	100
A101 Police 0 0 4 43 99 A303 Location automobiles, utilitaires légers 1 5 21 69 98 A122 Réseau de proximité pôle emploi 0 0 6 65 98 D104 Etablissement psychiatrique 0 1 11 64 98 D101 Etablissement santé court séjour 0 0 8 64 98 C402 Formation santé 0 0 2 35 98 D701 Aide sociale à l'enfance : hébergement 0 2 9 44 97 D402 Personnes âgées : soins à domicile 0 4 29 69 96 D206 Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie 0 0 3 59 96	D207	Spécialiste en psychiatrie	0	1	10	66	99
A303 Location automobiles, utilitaires légers 1 5 21 69 98 A122 Réseau de proximité pôle emploi 0 0 6 65 98 D104 Etablissement psychiatrique 0 1 11 64 98 D101 Etablissement santé court séjour 0 0 8 64 98 C402 Formation santé 0 0 2 35 98 D701 Aide sociale à l'enfance : hébergement 0 2 9 44 97 D402 Personnes âgées : soins à domicile 0 4 29 69 96 D206 Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie 0 0 3 59 96	D602	Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires	0	1	13	64	99
A122 Réseau de proximité pôle emploi 0 0 6 65 98 D104 Etablissement psychiatrique 0 1 11 64 98 D101 Etablissement santé court séjour 0 0 8 64 98 C402 Formation santé 0 0 2 35 98 D701 Aide sociale à l'enfance : hébergement 0 2 9 44 97 D402 Personnes âgées : soins à domicile 0 4 29 69 96 D206 Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie 0 0 3 59 96	A101	Police	0	0	4	43	99
D104 Etablissement psychiatrique 0 1 11 64 98 D101 Etablissement santé court séjour 0 0 8 64 98 C402 Formation santé 0 0 2 35 98 D701 Aide sociale à l'enfance : hébergement 0 2 9 44 97 D402 Personnes âgées : soins à domicile 0 4 29 69 96 D206 Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie 0 0 3 59 96	A303	Location automobiles, utilitaires légers	1	5	21	69	98
D101 Etablissement santé court séjour 0 0 8 64 98 C402 Formation santé 0 0 2 35 98 D701 Aide sociale à l'enfance : hébergement 0 2 9 44 97 D402 Personnes âgées : soins à domicile 0 4 29 69 96 D206 Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie 0 0 3 59 96	A122	Réseau de proximité pôle emploi	0	0	6	65	98
C402 Formation santé 0 0 2 35 98 D701 Aide sociale à l'enfance : hébergement 0 2 9 44 97 D402 Personnes âgées : soins à domicile 0 4 29 69 96 D206 Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie 0 0 3 59 96	D104	Etablissement psychiatrique	0	1	11	64	98
D701 Aide sociale à l'enfance : hébergement 0 2 9 44 97 D402 Personnes âgées : soins à domicile 0 4 29 69 96 D206 Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie 0 0 3 59 96	D101	Etablissement santé court séjour	0	0	8	64	98
D402 Personnes âgées : soins à domicile04296996 D206 Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie0035996	C402	Formation santé	0	0	2	35	98
D206 Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie0035996	D701	Aide sociale à l'enfance : hébergement	0	2	9	44	97
	D402	Personnes âgées : soins à domicile	0	4	29	69	96
D604 Adultes handicapés : services d'aide 0 4 21 52 96	D206	Spécialiste en gastro-entérologie hépatologie	0	0	3	59	96
	D604	Adultes handicapés : services d'aide	0	4	21	52	96

	Taux d'équipement (%)						
Code	Libellé équipement			cen	centre		
	indene equipement	centre	local	intermédiaire	structurant	majeur	
D106	Urgences	0	0	1	48	96	
F302	Théâtre	0	0	5	44	96	
A107	Tribunal d'instance	0	0	0	18	96	
D209	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	0	0	4	67	95	
D702	Aide sociale à l'enfance : action éducative	0	0	2	26	95	
B201	Supérette	1	14	32	67	94	
D108	Centre de santé	0	2	13	53	94	
C302	Lycée d'enseignement professionnel	0	1	8	52	94	
C601	Centre de formation d'apprentis hors agriculture	0	1	8	39	94	
F304	Musée	0	2	8	37	94	
F305	Conservatoire	0	0	2	32	94	
D107	Maternité	0	0	1	32	94	
C502	Institut universitaire	0	0	1	9	94	
A108	Conseil de prud'hommes	0	0	0	9	94	
D102	Etablissement santé moyen séjour	0	2	17	66	93	
D210	Spécialiste en pédiatrie	0	0	6	61	93	
B205	Produits surgelés	0	1	11	58	93	
D603	Adultes handicapés : hébergement	1	9	29	68	92	
B101	Hypermarché	0	2	21	66	92	
D601	Enfants handicapés : hébergement	1	4	15	58	92	
B206	Poissonnerie	0	3	18	54	92	
D111	Dialyse	0	0	4	39	92	
D703	CHRS : centre d'hébergement et de réadaptation sociale	0	0	2	26	92	
A106	Tribunal de grande instance	0	0	0	4	91	
D238	Audio prothésiste	0	0	12	50	89	
F117	Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	1	15	42	63	88	
D605	Travail protégé	0	4	16	53	87	
D240	Psychomotricien	0	2	11	51	87	
D211	Spécialiste en pneumologie	0	0	1	40	87	
D109	Structure psychiatrique en ambulatoire	0	1	14	65	85	
A109	Tribunal de commerce	0	0	0	3	85	
A121	Direction Départementale des Finances Publiques	0	3	33	64	83	
F116	Salle non spécialisée	21	58	48	54	82	
B308	Magasin de revêtements murs et sols	0	1	9	36	79	
D213	Spécialiste en stomatologie	0	0	1	30	78	
D606	Adultes handicapés : services de soins à domicile	0	2	14	38	77	
D103	Etablissement santé long séjour	0	0	5	35	77	
D304	Transfusion sanguine	0	0	0	5	77	
C609	Autre formation continue	0	0	5	24	76	
D112	Hospitalisation à domicile	0	0	1	15	75	
C501	UFR	0	0	0	5	75	
D110	Centre médecine préventive	0	0	0	9	73	
D239	Ergothérapeute	0	2	6	23	69	
C305	SEP : Section enseignement professionnel	0	0	4	43	68	
C701	Résidence universitaire	0	0	1	8	68	
D705	Centre accueil demandeur d'asile	0	0	2	13	67	
C509	Autre enseignement supérieur	0	0	0	6	67	

	Taux d'équipement (%)						
Code	Libellé équipement	non- centre					
	Einene equipement	centre	local	intermédiaire	structurant	majeur	
A126	Conseil départemental d'accès au droit	0	0	0	0	66	
C702	Restaurant universitaire	0	0	1	6	65	
E106	Gare sans desserte train à grande vitesse	2	11	28	57	63	
C409	Autre formation post bac non universitaire	0	0	1	12	61	
C602	GRETA	0	0	0	4	59	
E103	Gare avec desserte train à grande vitesse	0	0	1	9	57	
F109	Parcours sportif/santé	1	10	25	37	56	
C403	Formation commerce	0	0	0	4	56	
F106	Centre équestre	6	21	34	50	55	
F119	Bowling	0	0	2	11	51	
C603	Centre dispensant de la formation continue agricole	0	1	5	16	50	
C503	Ecole d'ingénieurs	0	0	1	6	50	
A115	Réseau spécialisé pôle emploi	0	0	0	3	50	
A104	Gendarmerie	0	12	56	51	49	
F118	Sport nautique	1	5	13	24	49	
G103	Camping	7	26	41	41	48	
F203	Boucle de randonnée	20	37	39	35	46	
A207	Relais poste	4	12	5	15	46	
C401	Section Technicien Supérieur, Classe Préparatoire aux	0	0	1	6	45	
	Grandes Ecoles						
F110	Sports de glace	0	1	1	5	41	
D404	Personnes âgées : foyers restaurants	0	0	4	17	39	
C303	Lycée technique et/ou professionnel agricole	0	2	9	22	36	
F108	Terrain de golf	1	2	8	16	35	
A124	Maison de justice et du droit	0	0	0	11	34	
A123	Réseau partenarial pôle emploi	0	3	15	18	30	
D405	Personnes âgées : services de repas à domicile	0	1	6	13	29	
C605	Centre dispensant des formations d'apprentissage	0	0	3	11	28	
	agricole						
D113	Maison de santé pluridisciplinaire	0	4	13	13	26	
F104	Equipement de cyclisme	0	0	1	6	25	
A120	Direction Régionale des Finances Publiques	0	0	7	17	20	
F202	Port de plaisance - mouillage	0	2	5	8	20	
A105	Cour d'appel	0	0	0	0	20	
C504	Enseignement général supérieur privé	0	0	0	2	20	
A208	Agence postale	13	32	7	14	18	
C604	Formation aux métiers du sport	0	0	0	4	18	
C304	SGT : Section enseignement général et technologique	0	0	1	5	17	
D105	Centre lutte cancer	0	0	0	1	14	
F201	Baignade aménagée	1	3	6	7	13	
D704	Centre provisoire d'hébergement	0	0	0	1	13	
E102	Aéroport	0	0	1	2	11	
A119	Direction Générale des Finances Publiques	0	0	0	1	8	
C505	Ecole d'enseignement supérieur agricole	0	0	0	0	8	
D305	Etablissement thermal	0	0	2	2	2	
A125	Antenne de justice	0	0	0	2	2	

	Taux d'équipement (%)						
Code	Libellé équipement		centre				
			local	intermédiaire	structurant	majeur	
C105	Ecole élémentaire de regroupement pédagogique	23	10	2	1	1	
	intercommunal (RPI) dispersé						
C102	Ecole maternelle de regroupement pédagogique	5	2	1	0	1	
	intercommunal (RPI) dispersé						
F105	Domaine skiable	1	2	1	1	0	
	Taux d'équipement moyen	3,51	15,37	32,90	56,27	79,01	

Source : INRAE CESAER d'après BPE 2017 (INSEE).